

LE ROCHER

C'EST LE CHRIST

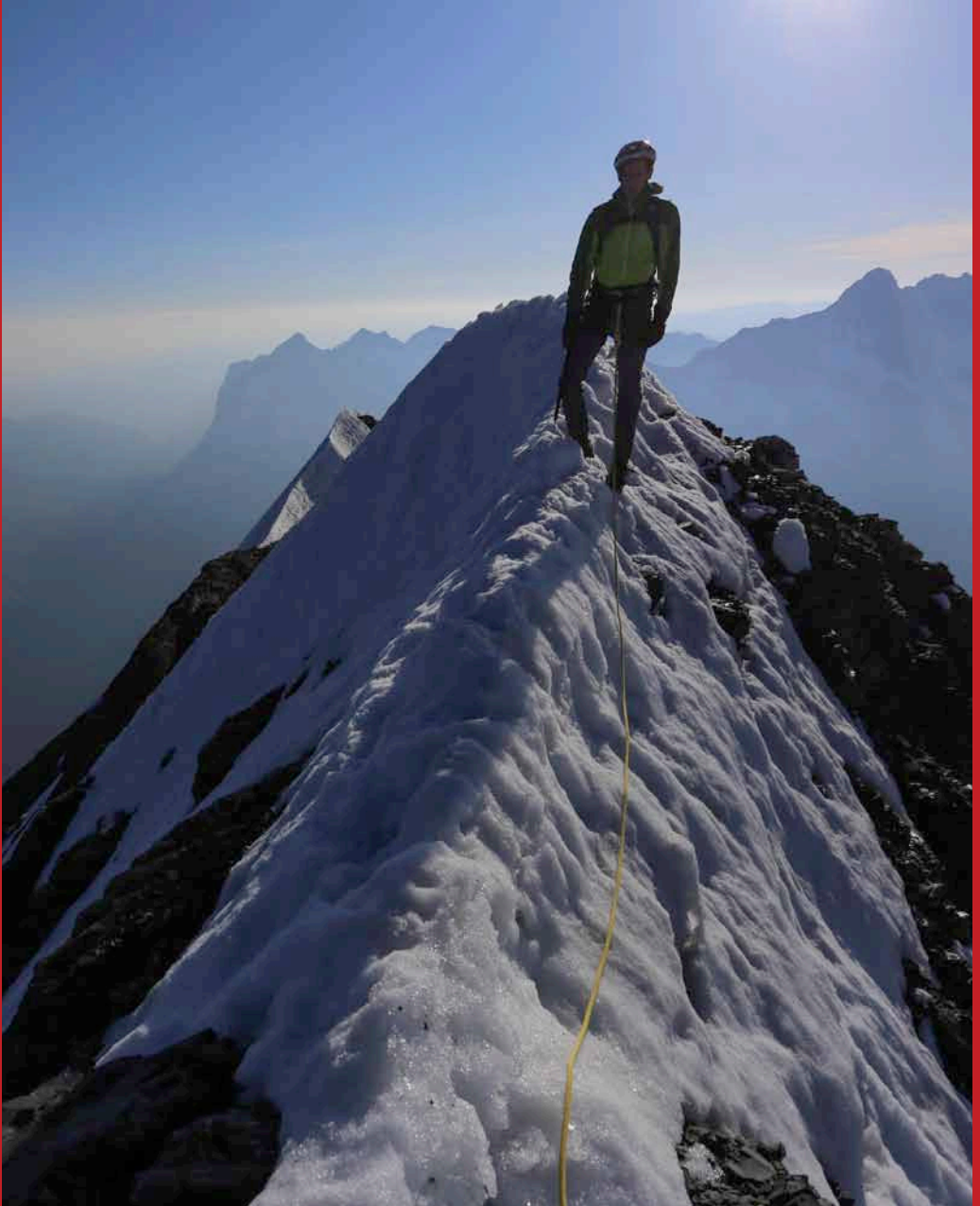
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



BULLETIN ROMAND
DU DISTRICT DE SUISSE

F S S P X

N°116 ·· DÉCEMBRE 2018 - JANVIER 2019



ÉDITORIAL

L'Association Médicale Mondiale (AMM) a pris position sur l'IMG ou « avortement thérapeutique » lors de sa 69^e assemblée générale à Reykjavik en octobre 2018.

Ce document¹ ne parle plus de la santé ou de la vie de l'enfant à naître (seulement de celles de sa mère), ni du devoir des médecins de « *maintenir le plus grand respect pour la vie humaine dès la conception* ».

Le droit à l'objection de conscience demeure mais considérablement restreint : il est assorti d'une obligation de renvoi vers un « collègue qualifié » et de collaboration dans le but de garantir un accès sans faille à l'IMG.

Cette limitation contredit la raison d'être de l'AMM, qui est « *d'assister et d'agir pour le compte des médecins que l'on empêche d'exercer dans un contexte éthique* ». Pour Gregor Puppinck², c'est « *une véritable régression dans le respect des droits des médecins et des enfants à naître* », « *une mesure à caractère dictatorial* ».

Cette dictature ne veut plus entendre parler ni d'*Humanae vitae* (cf. p. 6), ni des limbes (cf. p. 13), ni de l'avortement comme homicide (cf. p. 33).

abbé Claude Pellouchoud

(1) Il amende la Déclaration d'Oslo d'août 1970 (cf. www.wma.net).

(2) Directeur du *Centre Européen pour le Droit et la Justice* (ECLJ).



SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

PARTIE OFFICIELLE

- Lettre du Supérieur de district. 3
- Réjouissance pour le Haut-Valais 4
- Communiqué de Menzingen 6

LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

- Allons à la rencontre de Notre-Seigneur 8

DOCTRINE

- Les limbes des petits enfants 13

VIE DE LA TRADITION

- Journal de route du district. 21

CHAÎNE DU ROSAIRE

- Benoîte Rencurel et Notre-Dame du Laus . . . 25

CONTE DE NOËL 30

PETITE REVUE DE PRESSE

- Nouvelles de Suisse et d'ailleurs 33

UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

- Le Saint-Siège et les prétentions du régime chinois 38

TÉLÉGRILLES

- Découvrez un auteur et son livre. 48

VIE SPIRITUELLE

- Les retraites en Suisse romande. 50

LA FRATERNITÉ EN SUISSE

- Les prieurés et les prêtres de la FSSPX 51

HORAIRE DES MESSES pour la Suisse

- occidentale 52

Photos : couverture : l'arête Mittellegi à l'Eiger © Jean-Baptiste Deraeck (www.jb-guide-montagne.com) ; p. 9, la Présentation au Temple © Simon Vouet (1590-1649) ; p. 11, Sainte Hostie de la Chapelle de Dijon, Barthélémy d'Eyck (attribution) ; p. 14, le cardinal Charles Journet ; p. 20, Dom Jean Pateau ; p. 30, Vieil homme à la pipe, aquarelle © Alvaro ; p. 32, Vieille femme sur le pas de sa porte, huile sur toile, 1896 © Georges Jeannot (1848-1934) ; p. 40, le cardinal Joseph Zen Ze-Kiun © Alberto Pizzoli, AFP/Getty Images.

Editeur : Abbé Pascal Schreiber

Rédaction : **Le Rocher c'est le Christ**



Abbé Claude Pellouchoud
Prieuré du Sacré-Cœur
Route des Lacs 25
CH - 3960 Sierre
Tél. +41 (0)27 / 455 53 22
Mail : rocher@fsspx.ch



LETTRE CIRCULAIRE AUX FIDÈLES DE SUISSE

Bien chers fidèles,

Vous marchez sur une arête qui n'a que 50 centimètres de large. De chaque côté, la crête surplombe le vide à plus de 500 mètres. Y tomber signifierait la mort. Où irez-vous ? A gauche, à droite ou au milieu ?

Vous vous préparez au premier essai de saut en hauteur. La barre est à 1,30 m. Que faites-vous ? Essayez-vous de frôler la barre, juste pour qu'elle ne tombe pas, ou sautez-vous le plus haut possible afin de dépasser aisément la hauteur initiale ?

Votre but est le ciel. Voulez-vous y arriver en vous efforçant à la perfection et en évitant même les plus petites imperfections, ou en évitant le péché mortel mais en vous permettant tous les plaisirs autorisés ?

Dans ces trois cas, le sage choisit la voie la plus sûre.

Laissons de côté les deux premiers exemples et parlons du troisième.

Il ne suffit pas de ne pas dépasser les bornes. Nous devons tendre vers le sommet. L'Écriture Sainte est remplie de cette doctrine. Dans le

premier commandement, Dieu nous demande un amour exclusif : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toutes tes forces ! Ceci est le premier et le plus grand commandement.* »¹ Jésus réclame de nous d'être parfaits comme son Père². Notre Seigneur nous défend d'enterrer les talents comme le serviteur paresseux, qui s'attire un blâme très sévère³.

J'insiste encore : ce n'est pas suffisant de ne pas dépasser les limites. Nous devons tendre au plus parfait.

Je veux l'illustrer par un exemple concret. Deux jeunes couples se préparent au mariage.

Le premier cherche à éviter tout ce qui blesse la chasteté. Il n'évite ainsi pas seulement les péchés mortels mais encore les péchés véniels, même les imperfections.

Le second couple pense simplement à ne pas tomber dans le péché mortel. Je suis persuadé que le résultat

(1) Lc 10, 27.

(2) Cf. Mt 5, 48.

(3) Mt 25, 14-30.

ne sera pas le même pour les deux couples.

Les deux couples connaîtront des tentations, les deux peut-être aussi des moments de faiblesse. Le premier s'en tirera avec un péché véniel, le second très vraisemblablement tombera plus gravement.

Vous pouvez me faire l'objection suivante : éviter le péché mortel est possible avec la grâce de Dieu, mais éviter toutes les imperfections, non. Pourquoi devrions-nous prendre la résolution de faire quelque chose que nous ne pourrions pas tenir ?

Saint Augustin posait la même question : « *Pourquoi nous est-il ordonné d'aimer Dieu de tout notre cœur, bien que ce commandement ne puisse pas être accompli parfaitement dans la vie présente ?* » – « *Afin que*

nous connaissions le but auquel nous devons aspirer », voilà la réponse du grand docteur de l'Eglise. Oui, nous devons viser le plus haut possible. Car plus nous visons haut, moins nous manquerons le but. Rappelons-nous encore le saut en hauteur.

Tous les saints ont visé haut, comme le père de notre patrie, saint Nicolas de Flüe. Sa prière compte parmi les plus belles prières qui soient. Elle confirme ce que j'ai écrit ci-dessus. Récitons-la tous les jours – pour nous et pour le prochain : « *Mon Seigneur et mon Dieu, ôtez de moi tout ce qui m'éloigne de vous. Mon Seigneur et mon Dieu, donnez-moi tout ce qui m'attire à vous. Mon Seigneur et mon Dieu, enlevez-moi à moi et donnez-moi tout à vous. Amen.* »

ABBÉ PASCAL SCHREIBER



MESSAGE DU SUPÉRIEUR DE DISTRICT

RÉJOUISSANCE POUR LES FIDÈLES DU HAUT-VALAIS

Nos fidèles du Haut-Valais ont le droit de se réjouir tout particulièrement de Noël cette année, car un grand cadeau va leur être offert : ils recevront une véritable église. Comme l'immeuble se trouve à Glis, la localisation reste la même. La signature de l'acte d'achat a eu lieu le

7 novembre 2018, l'église appartient donc déjà à la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.

Après Schlieren (Zurich), le bâtiment de Glis est le deuxième local que nous achetons à "l'Eglise néoapostolique". L'immeuble, qui est dans un état exceptionnel, dispose :



- d'une grande salle que nous pourrions transformer sans problème en lieu de culte,
- d'une galerie,
- d'un vestibule spacieux,
- d'une pièce sous la grande salle, qui pourra devenir une crypte,
- d'un appartement pour un prêtre,
- d'un garage souterrain de 30 places de parc.

Une telle infrastructure est le rêve de beaucoup de centres de messe. Ces nouveaux locaux ne seront pas trop vite sous-dimensionnés...

Trois circonstances ont conduit à cet achat :

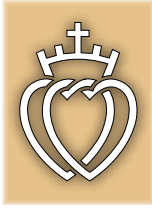
1. Nous n'étions pas particulièrement à la recherche d'une église dans le Haut-Valais, mais guettions un objet dans une tout autre région. C'est ainsi que nous sommes tombés sur ce bien si prometteur. Que la divine Providence soit éternellement louée !
2. Sans les fidèles du Haut-Valais et leur incomparable générosité, l'acte d'achat n'aurait pas pu être signé. Pour autant que je puisse

en juger, c'est grâce à plusieurs importants prêts sans intérêt et dons que notre communauté de Glis pourra assumer cet achat sans l'aide financière du district de Suisse. C'est pourquoi je voudrais exprimer ici à tous les bienfaiteurs mes sincères remerciements. Que Dieu le leur rende !

3. L'abbé David Köchli a étudié les actes en détail, comparé les documents avec les dispositions légales en vigueur et détecté des faiblesses concernant les droits de superficie, d'exploitation et les règlements de construction, ce qui a induit une réduction du prix de vente de 200'000.- frs. Tous nos remerciements aussi à l'économiste du district pour ses rapports avec les administrations publiques et les tractations couronnées de succès !

Nous nous réjouissons que les fidèles du Haut-Valais puissent bientôt célébrer la sainte messe dans un lieu plus grand et plus clair, après avoir assisté aux cérémonies durant des décennies dans les combles d'un immeuble. Puisse ce nouveau site attirer beaucoup de monde pour y prendre part à la messe de toujours, approfondir la doctrine traditionnelle de l'Eglise catholique et prendre le chemin du ciel vers le haut, "embrüf" !

ABBÉ PASCAL SCHREIBER



COMMUNIQUÉ DE LA MAISON GÉNÉRALE

AU SUJET DE LA CANONISATION DU PAPE PAUL VI

A l'occasion du Synode des évêques sur « les jeunes, la foi et le discernement vocationnel » (3 au 28 octobre 2018), le dimanche 14 octobre 2018, le pape François procédera à la canonisation du pape Paul VI.

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X réitère les sérieuses réserves qu'elle avait exprimées lors de la béatification de Paul VI, le 19 octobre 2014 :

- Ces béatifications et canonisations des papes récents, selon une procédure accélérée, s'affranchissent de la sagesse des règles séculaires de l'Eglise. Ne visent-elles pas davantage à canoniser les papes du concile Vatican II, plutôt qu'à constater l'héroïcité de leurs vertus théologiques ? Lorsque l'on sait que le premier devoir d'un pape – successeur de Pierre – est de confirmer ses frères dans la foi (Lc 22, 32), il y a de quoi être perplexe.
- Certes Paul VI est le pape de l'Encyclique *Humanae vitae* (25 juillet 1968) qui apporta lumière et réconfort aux familles catholiques, alors que les principes fondamentaux du mariage étaient fortement attaqués. Il est également l'auteur du *Credo du peuple de Dieu* (30 juin 1968) par lequel il voulut rappeler les articles de foi catholique contestés par le progressisme ambiant, notamment, dans le scandaleux *Catéchisme hollandais* (1966).
- Mais Paul VI est aussi le pape qui mena le concile Vatican II à son terme, introduisant dans l'Eglise un libéralisme doctrinal qui s'exprime par des erreurs comme la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme. Il s'en est suivi un trouble que lui-même a reconnu, le 7 décembre 1968 : « *L'Eglise se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. Comme si l'Eglise se frappait elle-même.* » L'année suivante, il avouait : « *Dans de nombreux domaines, le Concile ne nous a pas donné jusqu'à présent la tranquillité, mais il a plutôt suscité*

des troubles et des problèmes non utiles au renforcement du Royaume de Dieu dans l'Eglise et dans les âmes. » Jusqu'à ce cri d'alarme du 29 juin 1972 : « *La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se font jour...* » – Mais il ne fit qu'un constat, sans prendre de mesures propres à arrêter cette autodestruction.



- Paul VI est le pape qui, dans un but œcuméniste, imposa la réforme liturgique de la messe et de tous les rites des sacrements. Les cardinaux Ottaviani et Bacci dénoncèrent cette nouvelle messe comme s'éloignant « *de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^e session du Concile de Trente* ». ¹ A leur suite, Mgr Lefebvre déclara la nouvelle messe « imprégnée d'esprit protestant », portant en elle « un poison préjudiciable à la foi ». ²

- Sous son pontificat nombreux furent les prêtres et les religieux persécutés et même condamnés pour leur fidélité à la messe tridentine. La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se souvient avec douleur de la condamnation de 1976 infligée à Mgr Marcel Lefebvre, déclaré *suspens a divinis* pour son attachement à cette messe et pour son refus catégorique des réformes. Ce n'est qu'en 2007 que, par le *Motu Proprio* de Benoît XVI, fut reconnu le fait que la messe tridentine n'avait jamais été abrogée.

Aujourd'hui plus que jamais, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X renouvelle son attachement à la Tradition bimillénaire de l'Eglise, convaincue que cette fidélité, loin d'être une crispation passéiste, apporte le remède salutaire à l'autodestruction de l'Eglise. Comme l'a déclaré récemment son Supérieur général, l'abbé Davide Pagliarani : « *Notre vœu le plus cher est que l'Eglise officielle ne considère plus (le trésor de la Tradition) comme un fardeau ou un ensemble de vieilleries dépassées, mais bien comme l'unique voie possible pour se régénérer elle-même.* » ³

Menzingen, le 13 octobre 2018

(1) *Bref examen critique de la nouvelle messe*, lettre préface des cardinaux Ottaviani et Bacci, 3 septembre 1969, §1.

(2) *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985, p. 43.

(3) Entretien de l'abbé Pagliarani dans FSSPX.Actualités du 12 octobre 2018.



ALLONS À LA RENCONTRE DE NOTRE-SEIGNEUR

Quarante jours après la naissance de Jésus, Marie et Joseph portèrent l'Enfant au Temple, afin de le présenter au Seigneur selon la loi de Moïse. Que l'Enfant-Jésus vienne au Temple de Jérusalem montre que, désormais, ce ne sont plus des tables de pierre qui signifient la Loi de Moïse, mais que lui-même sera notre Loi.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, on appelait la Purification, la fête de la Rencontre. Pourquoi la fête de la Rencontre ? Parce que Siméon et Anne, appelés par l'Esprit-Saint, étaient venus à la rencontre de Notre-Seigneur et de ses parents au Temple de Jérusalem¹. En effet, on comprend qu'il y ait là une signification remarquable : que l'Enfant-Jésus vienne au Temple de Jérusalem montre que, désormais, ce ne sont plus des tables de pierre qui signifient la Loi de Moïse, mais que lui-même sera notre Loi, lui qui est la Loi de l'univers. Lui qui est la Loi de la charité, le Verbe de Dieu, lui qui est la Loi vivante, entre dans son Temple et remplacera désormais ces tables de pierre pour l'habiter jusqu'à la fin des temps. Notre-Seigneur prend possession de son Temple, tout en se

(1) Cf. Lc 2, 25-38.

soumettant à la Loi, comme il l'a dit : « *Non veni solvere legem, sed adimplere. Je ne suis pas venu abolir la Loi mais l'accomplir.* »²

En effet, Notre-Seigneur consacrait la Loi et la transformait par une Nouvelle Alliance, par un Nouveau Testament en venant dans son propre Temple prendre possession de son Temple. Qui l'a reçu ? Sans doute les prêtres et les pontifes qui se trouvaient alors dans le Temple. Ont-ils vraiment reconnu Notre Seigneur Jésus-Christ ? Ont-ils vraiment reconnu celui qui venait prendre possession de son Temple ? Nous ne le savons pas, l'Écriture en tout cas ne nous le dit pas. Il est très probable qu'ils l'aient reçu comme ils recevaient les parents venant apporter leur premier-né pour les racheter en quelque sorte, en faisant une offrande au Temple

(2) Mt 5, 17.

selon la Loi de Moïse. C'est ce que venaient faire saint Joseph et la très sainte Vierge en venant présenter Jésus ; ils accomplissaient la Loi de Moïse. Mais qui les a reconnus ? Un juste, un vieillard rempli du Saint-Esprit qui vivait dans la ville de Jérusalem et qui, à ce moment, poussé par l'Esprit-Saint est venu au Temple pour



rencontrer Notre Seigneur Jésus-Christ, et Anne, la prophétesse. Ils ont reconnu Jésus, et l'ayant reconnu, ils ont chanté les louanges de Notre-Seigneur. « *Désormais, dit le vieillard Siméon, je puis mourir, car j'ai vu le salut d'Israël et la rédemption de toutes les nations.* »³ Et la très sainte Vierge et saint Joseph étaient en admiration devant tout ce qu'ils entendaient.⁴

Hérauts de Notre-Seigneur Jésus-Christ par la soutane

Eh bien aujourd'hui, mes chers amis, vous aussi vous allez à la rencontre de Notre-Seigneur, à une rencontre toute spéciale. Certes, déjà lorsque vos parents vous ont préparés à la première communion,

vous avez rencontré Notre-Seigneur. Vous vous souvenez certainement de ce jour béni qui a été celui de votre première communion, de votre première rencontre intime, personnelle avec Notre Seigneur Jésus-Christ.

Depuis, bien des fois, vous avez eu cette grande grâce de vous unir à Notre-Seigneur, de mieux le connaître. Peut-être y a-t-il eu quelques nuages au cours de votre existence dans cette union à Notre-Seigneur ? Mais voici qu'attirés par l'Esprit-Saint vous êtes venus dans ce séminaire pour le rencontrer à nouveau, cette fois d'une manière définitive, cette fois d'une manière encore plus personnelle, d'une façon plus convaincue, d'une façon plus aimante, plus parfaite, plus complète.

Aujourd'hui, vous voulez que cela soit signifié par un signe extérieur qui va désormais marquer aux yeux du monde que vous êtes attachés à Notre-Seigneur pour toujours et que vous désirez le prêcher, le manifester au monde, manifester votre attachement à Notre Seigneur Jésus-Christ, manifester votre foi en la Rédemption de Notre-Seigneur, en sa venue en

(3) Cf. Lc 2, 29-32.
 (4) Lc 2, 33.

ce monde. Et vous avez raison, mes chers amis, vous serez les hérauts de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous le prêcherez rien que par votre habit, rien que par votre attitude. Ce sera là une prédication excellente pour tous ceux qui vous rencontreront.

« Mais, diront certains, *cette présentation de Notre Seigneur Jésus-Christ est une provocation, cette manière de présenter Notre Seigneur Jésus-Christ n'attirera pas les âmes, elle les divisera.* » Alors, il ne fallait pas que Notre-Seigneur vînt en ce monde... Il fallait que Dieu le Père évite d'envoyer son Fils en ce monde, car si Dieu a voulu que son Fils vienne en ce monde et se présente sous la forme d'un homme comme nous, il savait parfaitement qu'il faisait entrer le glaive en ce monde, que les inimitiés viendraient immédiatement à la poursuite de Notre Seigneur Jésus-Christ, que le monde serait divisé. *Et erit signum contradictionis* ; c'est déjà le vieillard Siméon qui l'annonce : « *Il sera un signe de contradiction et il révélera ce qu'il y a dans le cœur des hommes* »⁵. Oui, Notre-Seigneur par sa simple présence révélera les pensées de nos cœurs. Les uns seront pour lui, les autres seront contre lui. Du haut du Ciel, le Bon Dieu verra dans les cœurs et dans les consciences, qui est pour Notre-Seigneur, qui est contre Notre-Seigneur.

(5) Lc 2, 34-35.

Notre-Seigneur est venu et il a révélé les pensées de nos cœurs

N'était-il pas à peine né que déjà le sang coulait à cause de lui ? Rappelez-vous tous ces innocents qui ont perdu la vie, qui ont répandu leur sang à cause de Notre-Seigneur, à peine était-il entré en ce monde. Eh oui, disent les insensés, *dixit insipiens in corde suo : non est Deus* ; l'insensé dit dans son cœur : « *Il n'y a pas de Dieu. Je ne veux pas de Dieu* »⁶. « *Nolumus hunc regnare super nos. – Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous* »⁷ ont crié les Juifs en voyant Notre-Seigneur.

Ainsi Notre-Seigneur est venu et il a révélé les pensées de nos cœurs. Vous aussi, mes chers amis, parce que vous porterez Notre-Seigneur devant le monde, parce que votre habit portera la Croix de Notre-Seigneur, montrera votre foi en Notre-Seigneur, vous serez aussi un signe de contradiction, et vous révélez ce qu'il y a dans le cœur des hommes. Vous ferez comme Notre-Seigneur, vous sauvez les hommes en portant votre croix car ce n'est pas dans la joie ici-bas, ce n'est pas dans le bonheur d'ici-bas que vous porterez l'Évangile, que vous porterez la Croix de Notre-Seigneur. Vous suivrez Notre-Seigneur en portant, vous aussi, votre croix. Vous partagerez ses épreuves

(6) Ps 53, 1.

(7) Lc 19, 14.

comme il a été dit à la très sainte Vierge Marie, elle qui était si pure, elle qui était sans péché : « *Un glaive transpercera ton cœur* »⁸. Alors nous, ses disciples, pensons-nous participer moins que la très sainte Vierge aux épreuves de Notre-Seigneur, nous qui méritons ces épreuves pour notre sanctification ? Donc vous devez savoir qu'aujourd'hui, tout en endossant la soutane, vous devrez mieux porter votre croix, la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais vous la porterez avec joie. Vous la porterez avec paix, avec sérénité.

Tous les hommes doivent supporter leurs souffrances. Ah ! Qu'il est triste de penser que ceux qui souffrent ne savent pas comprendre la souffrance ni le prix de la souffrance, que tant d'hommes trouvent dans la souffrance l'origine de leurs blasphèmes, l'origine de la séparation d'avec Dieu, d'avec Notre-Seigneur à cause des souffrances qu'ils doivent supporter ! Songez à tous ceux qui sont dans les camps de concentration, à tous ceux qui souffrent dans les geôles communistes. Le Bon Dieu qui voit leur cœur, voit les uns qui souffrent en union avec Notre-Seigneur et qui supportent leurs souffrances par

amour de Dieu, par amour de leurs frères, et les autres, au contraire, qui n'ont que le blasphème à la bouche.

La Croix de Notre Seigneur, notre espérance

Non, vous porterez ces souffrances, vous porterez ces épreuves comme Notre-Seigneur, avec Notre-Seigneur, comme la très sainte Vierge Marie, et vous en serez heureux, vous y trouverez de grandes consolations. La Croix, c'est notre espoir. *Spes nostra. O Crux ave, spes nostra*⁹. La Croix de Notre Seigneur, c'est notre espérance. Pourquoi ? Parce que la Croix de Jésus-Christ conduit à la résurrection, conduit



à la vie éternelle. Ce n'est pas autre chose que Notre-Seigneur est venu nous enseigner. Il est venu nous dire que notre vie n'était pas ici-bas, que notre vie était dans l'éternité.

Or c'est cela que les hommes ne veulent pas entendre dire, ils ne veulent pas entendre qu'il faut mépriser ce monde parce qu'il y en a un autre vers lequel nous devons aller, qui est définitif, qui est éternel. Ils veulent s'attacher aux biens de ce monde, ils veulent faire de ce monde un paradis terrestre. Et quel paradis en font-ils !

(8) Lc 2, 35.

(9) Cf. hymne *Vexilla Regis*.

Aussi, aujourd'hui, mes chers amis, vous recevrez de grandes grâces, grâces de foi de la part du Bon Dieu, de la part de Notre-Seigneur, de la part de l'Esprit-Saint. Nous espérons que ces grâces fructifieront dans vos cœurs et que vous serez de véritables apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous suivrez l'exemple de la très sainte Vierge Marie, que vous serez aussi des corédempteurs comme elle a été corédemptrice. Et cette croix, comment la manifesterez-vous, cette croix que tout à l'heure je déposerai avec joie dans vos mains et qui y restera le signe de votre espérance, le signe de votre charité surtout ? Car s'il y a un moyen par lequel Notre Seigneur Jésus-Christ nous a manifesté sa charité, c'est bien par sa Croix. Il n'a pas eu de plus grand acte de charité que de donner sa vie pour ceux qui l'aiment. Par conséquent, cette croix sera pour vous le souvenir de cette cérémonie et vous rappellera que vous devez remplir vos cœurs de charité.

Ainsi, mes bien chers frères, qui êtes venus assister à cette cérémonie, participer à la joie de vos fils, de vos frères ou de vos amis, à vous aussi, que cette cérémonie vous rappelle qu'il n'y a pas de paradis sur terre, que le Paradis est dans la demeure du Père et dans la vie éternelle, et non pas ici-bas. Ne nous attachons pas aux biens qui passent, aux biens éphémères ; attachons-nous à Notre

Seigneur Jésus-Christ. Que chez vous aussi, dans vos maisons, sur les parois de vos maisons, se trouve le Christ, Notre Seigneur Jésus-Christ, la croix devant laquelle vous vous agenouillez avec vos enfants en famille, le soir, afin d'implorer les grâces de Notre Seigneur Jésus-Christ, afin de recevoir les grâces dont vous avez besoin pour supporter les épreuves, pour supporter les difficultés de la vie.

C'est là que vous trouverez la source de votre joie et de votre espérance aussi. C'est cela qui fait la force de l'Eglise et c'est ce que nous devons rappeler plus que jamais aujourd'hui où l'on voudrait arracher les croix de nos écoles, de nos églises et lieux de culte, de tous les lieux dans lesquels nous vivons, alors qu'elles devraient au contraire présider à toute notre vie. Soyons de vrais fils de l'Eglise, des fils de cette Eglise qui a donné des saints et des martyrs dans toutes les classes de la société, dans tous les milieux. Je souhaite vivement qu'un jour ceux qui, avec la grâce de Dieu, deviendront de jeunes prêtres, seront pour vous, mes bien chers frères, des soutiens, des exemples, des guides, des pasteurs, de vrais pasteurs afin que vous soyez aidés sur le chemin qui doit vous mener à la vie éternelle, par la grâce de Dieu et avec le secours de la très sainte Vierge Marie.

MGR MARCEL LEFEBVRE

(Ecône, Purification – 2 février 1975)



LES LIMBES DES PETITS ENFANTS

Quelle est la destinée des enfants morts sans avoir été baptisés ? Le rappel de la doctrine catholique concernant les limbes est bien nécessaire aujourd'hui où cette vérité a disparu de l'enseignement, alors qu'elle est si importante.

La nécessité du baptême

Du fait de la faute originelle, dont nous sommes tous atteints, nous naissons privés de la grâce sanctifiante, qui est nécessaire pour aller au ciel. Le seul remède en est le baptême, qui nous applique la Rédemption de Notre-Seigneur Jésus-Christ et nous rend sa grâce : nul ne peut être sauvé en dehors de là, selon cette parole de Jésus lui-même : « *En vérité, en vérité, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* »¹. C'est pourquoi la foi catholique nous enseigne que le baptême est absolument nécessaire (de nécessité de moyen, disent les théologiens) à tous pour le salut.

L'Église nous précise que « le défaut du sacrement de baptême peut être suppléé par le martyre qu'on appelle « baptême de sang », ou par un acte

de parfait amour de Dieu ou de contrition, joint au désir au moins implicite du baptême, et ceci s'appelle « baptême de désir »². Puisque le désir du baptême provient de la foi et de la contrition, les petits enfants qui n'ont pas l'usage de la raison en sont incapables, si bien qu'ils n'ont d'autre voie pour se sauver que le baptême d'eau ou d'être tués pour le Christ³. C'est ce qu'a réaffirmé Pie XII dans son célèbre discours aux sages-femmes : « Dans l'ordre présent, il n'y a pas d'autre moyen de communiquer cette vie (surnaturelle) à l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison. Et cependant, l'état de

(2) *Catéchisme de saint Pie X*, 4^e partie, ch. 2.

(3) Il semble que la mort infligée en haine du Christ ou de la religion chrétienne est un baptême de sang, même pour les petits enfants. Ainsi pense saint Thomas.

grâce, au moment de la mort, est absolument nécessaire au salut. Sans cela, il n'est pas possible d'arriver à la félicité éternelle, à la vision béatifique de Dieu. Un acte d'amour peut suffire à l'adulte pour acquérir la grâce sanctifiante et suppléer au manque du baptême. Pour celui qui n'est pas né, ou pour le nouveau-né, cette voie n'est pas encore ouverte »⁴.

Normalement, ordinairement, les enfants morts sans baptême ne peuvent aller au ciel : voilà ce que nous connaissons par la Révélation. A cette loi générale, Dieu peut faire des exceptions : il est certes libre de donner sa grâce à qui il veut, comme il veut ; il peut s'il le veut donner la grâce sanctifiante à des âmes en dehors du baptême. Mais nous n'en savons rien. Et ces exceptions resteraient des exceptions, car Dieu ne se contredit pas.

Dans ce domaine de la prédestination, qui est le secret de Dieu, ce que nous savons, c'est ce que Dieu lui-même nous en a révélé, et rien d'autre. Le reste n'est que supposition. Et ce qu'il nous a révélé :

– c'est la nécessité du baptême d'eau⁵ ;

(4) Discours du 29 octobre 1951.

(5) Jean 3, 5.

– c'est le commandement d'aller enseigner tous les hommes et de les baptiser pour leur ouvrir le ciel : « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé* »⁶.



C'est pourquoi l'Eglise déclare vaines et sans fondement toutes les opinions par lesquelles on essaie d'établir pour les enfants un autre moyen de salut que le baptême réellement reçu⁷.

La doctrine catholique au sujet de ces enfants

Quel est donc le sort des enfants qui, morts sans baptême, n'ont pas commis de péchés personnels et meurent avec le seul péché originel ?⁸ Puisque ces âmes n'ont pu faire aucun acte volontaire, libre, en bien ou en mal, elles n'ont pu mériter ni le ciel ni l'enfer. Elles vont dans un autre lieu, qu'on appelle les limbes des petits

(6) Marc 16, 16.

(7) Le cardinal Charles Journet écrit qu'à la question de savoir si « *les nouveau-nés morts sans baptême, avant l'usage de la raison, ont quelque autre moyen de salut, toutes les indications du Magistère répondent de façon convergente. Elles répondent : non* » (*La volonté divine salvifique sur les petits enfants*, Desclée, 1958, p. 160).

(8) Tout ce que l'on dit ici vaut aussi pour les adultes handicapés qui n'ont jamais eu l'usage de la raison.

enfants. Le mot a été utilisé à partir du XIII^e siècle, mais la doctrine se trouve dès le V^e siècle chez les Pères de l’Eglise.

Notons qu’il ne faut pas confondre ces limbes des petits enfants avec ce lieu que le *Credo* appelle « enfers », où se trouvaient avant Jésus-Christ tous les justes de l’Ancien Testament, en attendant que le Ciel leur soit ouvert.

Les limbes sont un lieu où les petits enfants morts sans le baptême, ou bien les personnes qui n’ont jamais eu l’usage de la raison et n’ont pas été baptisées, demeurent à jamais. Ils sont un état éternel, comme le ciel et l’enfer⁹.

Ces âmes qui se trouvent dans les limbes ne possèdent pas la vue de Dieu « face à face », qu’on appelle la vision béatifique. En effet, pour voir Dieu, il faut de toute nécessité que notre nature soit élevée à la vie surnaturelle. Or, à cause du péché originel, ces âmes ont perdu l’état surnaturel dans lequel Dieu avait créé l’homme. C’est pourquoi l’Eglise avertit avec gravité : « Puisqu’il n’y a pas d’autre moyen de procurer le salut aux petits enfants que le Baptême, il est facile de juger combien est grande la faute de ceux qui les laissent privés de la grâce de ce Sacrement plus longtemps que la nécessité ne le demande, surtout

(9) Tandis que le purgatoire cessera à la fin du monde.

qu’en raison de la faiblesse de leur âge leur vie est exposée à tant de périls »¹⁰.

Et le catéchisme de saint Pie X enseigne :

- « Quand doit-on porter les enfants à l’église pour les faire baptiser ?
- *On doit porter les enfants à l’église pour les faire baptiser le plus tôt possible.*

Pourquoi doit-on mettre tant d’empressement à faire recevoir le baptême aux enfants ?

- *Parce que, à cause de la fragilité de leur âge, ils sont exposés à bien des dangers de mourir et qu’ils ne peuvent se sauver sans le baptême. Les pères et mères qui, par leur négligence, laissent mourir leurs enfants sans baptême pèchent gravement, parce qu’ils privent leurs enfants de la vie éternelle ; ils pèchent même gravement en différant longtemps le baptême, parce qu’ils les exposent au danger de mourir sans l’avoir reçu. »*

L’existence des limbes n’est pas un dogme, mais elle est proche de la foi¹¹ ; c’est ce qu’on appelle une conclusion théologique, déduite par la théologie de vérités révélées, ou une

(10) *Catéchisme du Concile de Trente*, ch. 16, § 1.

(11) Le théologien Albert Michel écrit que les Limbes sont une « sentence proche de la foi et susceptible de définition dogmatique » (*Enfants morts sans baptême*, Paris, Téqui, 1954, p. 17).

vérité révélée virtuellement. Celui qui la nierait ne serait pas hérétique mais téméraire. Le pape Pie VI a déclaré : « *La doctrine qui rejette ce lieu des enfers (que les fidèles appellent communément les limbes des enfants) dans lequel les âmes de ceux qui sont morts avec la seule faute originelle sont punies de la peine du dam, sans la peine du feu, est fautive, téméraire, injurieuse pour les écoles catholiques* »¹³.

Un bonheur naturel

Par le travail de réflexion de ses Pères et de ses théologiens, l'Église a de mieux en mieux précisé au cours des siècles la condition des enfants morts sans baptême.

Les âmes qui meurent avec le seul péché originel sont exclues de la gloire du ciel¹⁴, mais elles ne subissent pas d'autre peine. Elles ne souffrent aucune peine des sens (qui est la punition des péchés personnels), et ne ressentent pas de tristesse de ne pas jouir de Dieu par la vision béatifique.

(12) Il s'agit des divers écoles ou courants théologiques.

(13) Constitution *Auctorem fidei* du 28 août 1794.

(14) C'est une vérité de foi que « la peine du péché originel est la privation de la vision de Dieu » (Innocent III, en 1201 ; DzS 780).

Saint Thomas explique que « *du fait que quelqu'un est privé de ce qui excède sa nature, il n'en ressent pas d'affliction. Ainsi aucun homme de bon sens n'est affligé de ne pouvoir voler comme un oiseau, ou de ne pas être roi ou empereur, car cela ne lui est pas dû.*

(...) *La vie éternelle dépasse toute faculté de la nature. Et donc les petits enfants ne souffriront en aucune manière de la privation de la vision divine ; bien plus ils se réjouiront de participer largement à la bonté divine et aux perfections naturelles* »¹⁵.

Saint Thomas précise encore : « *Bien que les enfants non baptisés soient séparés de Dieu pour ce qui est de l'union qui se réalise par la gloire, cependant ils n'en sont pas entièrement séparés ; bien plus ils lui sont unis par la participation aux biens naturels. Et ainsi ils pourront jouir de lui par la connaissance et l'amour naturels* »¹⁶.

L'opinion de saint Thomas, si bien argumentée, est devenue l'opinion commune des théologiens, et le Magistère de l'Église lui a de plus en plus manifesté sa préférence. C'est-à-dire que la privation de la

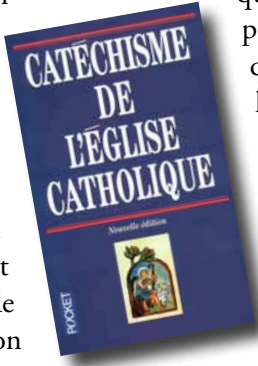
(15) *In II Sent.*, livre II, dist. 33, q. 2, a. 2. Dans les éditions de la *Somme théologique*, cette question se trouve dans le *Supplément*.

(16) *Idem*, ad 5.



vision de Dieu reste une peine, et objectivement la plus lourde de toutes les peines. Mais cette privation n'est pas ressentie comme telle par ces âmes, si bien qu'elles n'en éprouvent aucun chagrin. Elles savent que la participation à la vie de Dieu par la vision béatifique est un bien hors de leur portée, qui dépasse toute capacité de la nature.

Les enfants morts sans baptême jouiront éternellement, corps et âme, d'un bonheur naturel plein et parfait. Leur connaissance de Dieu est une contemplation naturelle, qui grandira sans fin. Tout le désir de connaître que possède notre âme, et en particulier le désir de connaître la première Cause de toutes choses, sera contenté. Ils ont une connaissance parfaite de ce qu'on peut connaître par la raison naturelle, qui les rend capables d'aimer Dieu plus qu'eux-mêmes et plus que tout, d'un amour naturel parfait dans son genre. Leur volonté est parfaitement conforme à la volonté divine, dont elles savent qu'elle est sage, juste et bonne. Ils se réjouissent d'être à l'abri de tout péché et de toute souffrance, et de posséder tous les biens naturels qu'ils tiennent de lui. Ils le louent et lui rendent grâces pour l'éternité des bienfaits reçus de lui. Cependant leur amour et leurs aspirations vers Dieu



restent sur un plan purement naturel. On peut donc dire que les limbes sont un « paradis » naturel.

Les novateurs à l'œuvre

Cette doctrine des limbes, qui est incontestable, est troublée depuis quelques dizaines d'années par une nouvelle théologie, qui voudrait faire croire que les limbes n'existent pas.

Ainsi les limbes n'apparaissent plus dans le *Catéchisme de l'Église catholique* publié par Jean-Paul II en 1992. Au contraire ce catéchisme s'exprime ainsi : « *La grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui Lui a fait dire : "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas", nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans Baptême* »¹⁷.

Le 20 avril 2007, la Commission théologique internationale (CTI), qui est un organe du Saint-Siège et dépend de la Congrégation pour la doctrine de la foi, a publié un document au sujet des limbes. Le texte, approuvé par le pape Benoît XVI lui-même, s'intitule *Espérance du salut pour les enfants morts sans baptême*.

(17) N° 1261.

La thèse en est qu'il existe « des fondements théologiques sérieux » pour espérer que les enfants morts sans baptême sont destinés au paradis et auront la vision béatifique.

La Commission théologique reconnaît que « la théorie des limbes fut la doctrine catholique commune jusque vers la moitié du XX^e siècle »¹⁸, mais cela ne la gêne pas de contredire une vérité constamment enseignée par l'Église.

Sans affirmer avec certitude – selon la manière de faire des modernistes – le salut des enfants morts sans baptême, la CTI rabaisse la doctrine catholique sur les limbes au rang d'une opinion théologique possible, mais aujourd'hui « dépassée », qui est le reflet d'« une vision indûment restrictive du salut »¹⁹. Le Magistère ordinaire a-t-il encore une quelconque valeur pour la CTI, puisqu'elle n'hésite pas à remettre en question et à écarter plus de quinze siècles de doctrine commune de l'Église ?

Pour justifier cette révolution, il faut trouver un argument. C'est l'infinie miséricorde de Dieu qui sera invoquée. On répète indéfiniment ce verset de saint Paul : « *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* »²⁰, sans

citer la phrase tout aussi importante de Notre-Seigneur : « *En vérité, en vérité, à moins de renaitre de l'eau et de l'Esprit, nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* ».

On invoque aussi une raison liturgique. La pratique de l'Église était de ne pas célébrer les obsèques des enfants morts sans baptême et de ne pas prier pour eux. En effet que pourrait-on demander ? Qu'ils soient heureux ? Ils le sont, autant qu'il leur est possible. Qu'ils aient le bonheur du Ciel ? Il ne leur est pas accessible. Pour contourner l'adage *lex orandi, lex credendi*, « *la loi de la prière est la loi de la foi* », les novateurs ont d'abord changé la loi de la prière en inventant en 1970 dans la liturgie postconciliaire un rituel de funérailles pour ces enfants ; puis ils se servent de cette prière pour changer la loi de la foi en induisant la nouvelle doctrine correspondante.

A ces innovations s'applique parfaitement le jugement de saint Robert Bellarmin : « *Ceux qui imaginent [pour les enfants non baptisés] un autre remède que le baptême sont ouvertement en contradiction avec l'Évangile, les Conciles, les Pères et l'accord de l'Église universelle* »²¹.

Cet exemple des limbes montre comment depuis cinquante ans ont été transformées et réinterprétées les

(18) N° 26.

(19) N° 2.

(20) I Tim 2, 4.

(21) *De Baptismo* I, chap. I.

vérités de foi les plus belles : la miséricorde de Dieu envers les hommes dans l'œuvre de la Rédemption, notre union avec le Christ, l'Eglise unique arche de salut, la gratuité de la grâce...

Une nouvelle théologie qui conduit à l'hérésie

Prétendre que les limbes ne sont qu'une hypothèse théologique, est un gros mensonge. La doctrine sur les limbes n'est pas de foi, c'est vrai ; mais les limbes sont une conclusion théologique déduite immédiatement de vérités révélées. On peut dire que cette doctrine est – au minimum – une certitude théologique.

La vérité est que l'existence des limbes gêne terriblement tous ceux dont la foi n'est pas droite, comme les néo-modernistes qui ne peuvent les supporter et voudraient les jeter dans l'oubli. Ce qui se trouve en fait derrière ce rejet, ce sont les erreurs du naturalisme :

- la négation de fait du péché originel et de sa conséquence : la nécessité du baptême pour les petits enfants. Ceux qui veulent nier la nécessité du baptême annulent ou minimisent la gravité du péché originel ;
- la confusion de la nature et de la grâce. Pie XII, en 1950, avait

condamné la « nouvelle théologie » selon laquelle l'état surnaturel est dû à la nature humaine²². Et il y a bien chez ceux qui nient ou mettent en doute la doctrine des limbes la prétention que la grâce est comme due à l'homme.

Faire disparaître les limbes, c'est ruiner la réalité du péché originel, et la gratuité absolue de l'ordre surnaturel. Plusieurs vérités de la foi catholique sont donc en cause dans cette question, c'est pourquoi elle est très importante.

En général, seuls les théologiens sont en mesure de saisir les erreurs plus subtiles ; alors qu'il est évident qu'avec les limbes, a été atteinte pour tous (et pas seulement pour les savants) la possession tranquille d'une doctrine certaine. Et en plus de la disparition des limbes dans l'enseignement, il y a la pratique. Les cérémonies de funérailles à l'église d'enfants non baptisés font croire qu'ils vont eux aussi au paradis : c'est ainsi que les fidèles les interprètent. L'effet d'une telle pratique est qu'ils sont induits à douter de vérités de foi. On attaque la foi, et on la fait perdre aux fidèles, par le biais de la pratique.



(22) Encyclique *Humani generis*.

L'importance de la doctrine des limbes

Ces idées ont touché tous les milieux catholiques, même « conservateurs », comme le père abbé de Fontgombault, dom Jean Pateau, qui a publié l'an dernier un livre sur ce sujet²³. Dom Jean Pateau pense qu'« il doit y avoir une suppléance » au baptême pour les enfants qui ne l'ont pas reçu. Car une fin purement naturelle pour l'homme n'est pas possible, « tous sont appelés par Dieu à un bonheur surnaturel dans la communion trinitaire »²⁴.

On raisonne comme si la grâce n'était plus un don, comme si Dieu la devait aux hommes. Il faut donc réaffirmer avec force l'élévation prodigieuse et entièrement gratuite que Dieu nous donne par la grâce, qui est une participation à sa propre vie. Il la donne à qui il veut : rien ne nous est dû, tout est don. La vision de l'essence divine est un don absolument gratuit, qui n'est dû en aucune manière à la nature humaine, parce qu'elle surpasse infiniment ses exigences et ses aspirations.

La doctrine des limbes doit nous pousser à adorer la sainte volonté de Dieu, et à lui rendre grâces pour ce

(23) *Le salut des enfants morts sans baptême* (Artège, 2017).

(24) Entretien du 20 janvier 2018 avec le site lerougeetle noir.org



qu'il nous a donné gratuitement. Il nous faut demander de comprendre de mieux en mieux la grandeur de ce qu'il nous a donné, sans que nous l'ayons mérité : *Si tu savais le don de Dieu...*

Les limbes rappelleront toujours la sublime transcendance et gratuité de la vie surnaturelle et de sa récompense divine. Comme l'enfer rendra gloire à Dieu en manifestant éternellement la justice divine et la laideur du péché, les limbes lui rendront gloire en manifestant dans l'éternité la bonté de Dieu qui a élevé l'homme à un état et à une fin incommensurablement supérieurs à son état et à sa fin naturelle.

Cette doctrine nous rappelle aussi la nécessité de baptiser les enfants le plus tôt possible, comme l'Eglise le demande. Cependant les parents qui n'ont pu faire baptiser leur enfant peuvent être consolés, car ils ont donné la vie à un être qui vit pour l'éternité dans un bonheur naturel, où il chante la gloire de Dieu.

ABBÉ HERVÉ GRESLAND

JOURNAL DE ROUTE DU SUPÉRIEUR DU DISTRICT DE SUISSE



18 et 19 août 2018

Ce matin, j'ai du mal à prier avec ferveur l'oraison pour demander la pluie, que nous récitons depuis quelque temps dans le district. Pourquoi ? Parce que ce matin c'est le départ du pèlerinage de Sachseln au Flüeli. Et personne n'aime pérégriner sous la pluie ! C'est pourquoi, dans mes pensées, je demande la pluie, tout en espérant que ma prière ne soit pas entendue aujourd'hui dans le canton d'Obwald !

Pour tous ceux qui s'intéressent aux statistiques, 355 personnes ont pris part au pèlerinage à pied. Samedi soir, l'abbé Tobias Zahner célèbre une

première messe solennelle. Le sermon est prononcé par son frère Severin.

Cette année, l'abbé Daniel Maret, un fondateur de ce pèlerinage, est présent au Flüeli. Etant en mission au Brésil pour son apostolat, il n'y avait plus participé depuis 20 ans. Il y a bientôt 40 ans, l'abbé Thomas Bernhard et l'abbé Daniel Maret avaient pris l'initiative de ce pèlerinage. Si ce n'était une œuvre de Dieu, ce pèlerinage aurait cessé d'exister depuis longtemps !

Dimanche, messe pontificale célébrée par Mgr Bernard Fellay. Combien de temps aurons-nous encore le privilège de l'avoir si proche de nous ?



3 au 8 septembre 2018

Lorsque l'abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la Fraternité, me chargea de prêcher la retraite des prêtres à Ecône, il déclara : *"Il est bon que les confrères entendent un autre accent que le mien."* Une mission que j'ai accomplie dans la plus grande fidélité !

Quoi de plus beau pour un prêtre que de prêcher une retraite à ses confrères ?

Soixante-deux prêtres participent à ces exercices spirituels, dont quarante-deux du seul district de France. Le séminaire valaisan dispose de suffisamment de place pour rassembler sans problème tous ces prêtres à l'occasion de cette nécessaire retraite !

29 septembre 2018

En la fête de saint Michel Archange, deux frères œuvrant au sein du district de Suisse prononcent leurs vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance. Ils rejoignent pour cela leur lieu d'origine, à savoir : Memmingen pour le frère Laurent Albinger et Rickenbach pour le frère Michaël Maria Wanner.



Au cours de mon sermon à Rickenbach, j'évoque la question de l'utilité des vœux en religion.

On peut très bien obéir sans être lié par un vœu par exemple.

Pour répondre à cette question, une comparaison : offrir à quelqu'un les fruits d'un arbre uniquement, ou l'arbre tout entier avec les fruits. Quel est le plus grand cadeau ?

Sans vœux, le chrétien offre au Bon Dieu ses fruits, c'est-à-dire ses bonnes œuvres. A travers les vœux, le religieux donne à Dieu non seulement les fruits, mais l'arbre tout entier. En d'autres termes, il donne à Dieu sa volonté et sa liberté. En conséquence il se donne lui-même à Dieu.

L'homme moderne ne lutte plus beaucoup contre l'envie de posséder des biens, le désir des plaisirs sensuels et la satisfaction de sa propre volonté.

C'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin du témoignage vivant des religieux, c'est-à-dire de personnes qui s'engagent par des vœux pour atteindre la perfection en luttant contre les désirs désordonnés.

1^{er} octobre 2018

A l'occasion d'une réunion de prêtres à Lucerne, l'abbé Stefan Pflüger donne une conférence sur "la pratique de la foi parmi les jeunes". Il présente au public des statistiques détaillées sur la fidélité ou l'infidélité des jeunes en matière de foi.

En conclusion l'orateur prouve chiffres à l'appui que trois éléments essentiels jouent un rôle capital pour maintenir les jeunes sur le bon chemin : un foyer familial harmonieux et de qualité, des écoles catholiques et enfin le KJB (mouvement de jeunesse catholique).

A l'heure du déjeuner, nous fêtons le 30^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de l'abbé Matthias Grün. Le 1^{er} octobre n'est pas une date habituelle pour les ordinations sacerdotales.

Mais en 1988, suite aux sacres épiscopaux, quelques prêtres ont quitté la Fraternité Saint-Pie X. En conséquence, il a fallu remédier à la pénurie et des ordinations ont eu lieu en automne. Parmi les candidats figurait notre jubilaire. *Ad multos annos !*

8 octobre 2018

Aujourd'hui, réunion des prêtres de Suisse romande aux Rousses. Une belle chapelle avec maison attenante un peu surélevée au bord d'un joli lac du Jura français. Lorsque la date avait été fixée il y a un an, nous espérions une journée d'automne ensoleillée et sans brouillard.

Notre désir fut exaucé. Dès notre arrivée, le brouillard se dissipa et il attendit patiemment notre départ pour réinvestir les lieux. A cette occasion, nous accueillons chaleureusement pour la première fois les



abbés Niklaus Pfluger et Alain Marc Nély, qui participent activement à l'apostolat dans le district suisse depuis cet été.

Au cours de cette réunion, je parle de la confession des enfants, ce que nous, prêtres, devrions prendre très au sérieux. Les enfants doivent être tenus à l'écart du mal dès leur plus jeune âge et formés à la pratique de la vertu.

L'abbé Gérard Herrbach se préoccupe de notre bien-être physique. Grâce au fort soutien des fidèles des Rousses nous sommes gâtés par de nombreuses spécialités culinaires jurassiennes.

15 octobre 2018

L'abbé Yann Vonlanthen organise un voyage dans le canton d'Argovie pour la communauté de Rickenbach. La randonnée commence à Unterlunkhofen, d'où nous marchons le

long de la Reuss jusqu'à Bremgarten. Le guide artistique de la Suisse qualifie Bremgarten de « *ville médiévale bien conservée avec des monuments d'art remarquables* ».

Une mention particulière au secteur de l'église nommé affectueusement "le petit Vatican". Peter Felder, ancien responsable des monuments historiques, le décrit comme "le plus beau et le plus riche cimetière du canton d'Argovie". Trois chapelles sont regroupées autour de l'église de la ville sans qu'aucune maison ne les sépare ! Je ne savais pas que mon canton d'origine recelait tant de richesses !

Si vous ne savez pas où aller en excursion, je vous recommande la randonnée décrite ci-dessus. Les amoureux de la nature et de la culture trouveront leur bonheur.

P.S.



BENOÎTE RENCUREL (1647-1718), CONFIDENTE DE NOTRE-DAME DU LAUS



Nous célébrons cette année le trois centième anniversaire de la mort de la jeune bergère, Benoîte Rencurel, à qui la sainte Vierge est apparue pendant cinquante-quatre ans au Laus.

Le Laus est un petit hameau, dans la vallée de l'Avance, près de Gap. Dans cet admirable site des Hautes-Alpes, la sainte Vierge apparut pendant cinquante-quatre ans à une bergère, Benoîte Rencurel, dont elle fit sa messagère auprès des pécheurs.

« J'ai demandé ce lieu à mon Fils, pour la conversion des pécheurs, et il me l'a octroyé. Beaucoup de pécheurs et de pécheresses s'y convertiront. » (30 septembre 1664)

Préparation divine

Benoîte est née le 16 septembre 1647, à Saint-Etienne-d'Avançon, qui deviendra Saint-Etienne-Le-Laus. Ses parents étaient pauvres, mais possédaient les vraies richesses : une foi vive, une vie chrétienne fervente, un sens accompli du devoir d'état.

La première éducation de l'enfant se fit sur les genoux de sa maman, qui lui répétait souvent d'être

bien sage et de bien prier Dieu. Le curé, au catéchisme, compléta les connaissances religieuses nécessaires. Benoîte aimait à venir prier dans l'église de son baptême et de sa première communion.

Le démon, pressentant que cette enfant lui arracherait beaucoup d'âmes, la persécuta, par permission de Dieu, dès son berceau, cherchant plusieurs fois à la faire mourir ; mais sa Mère du ciel la protégeait.

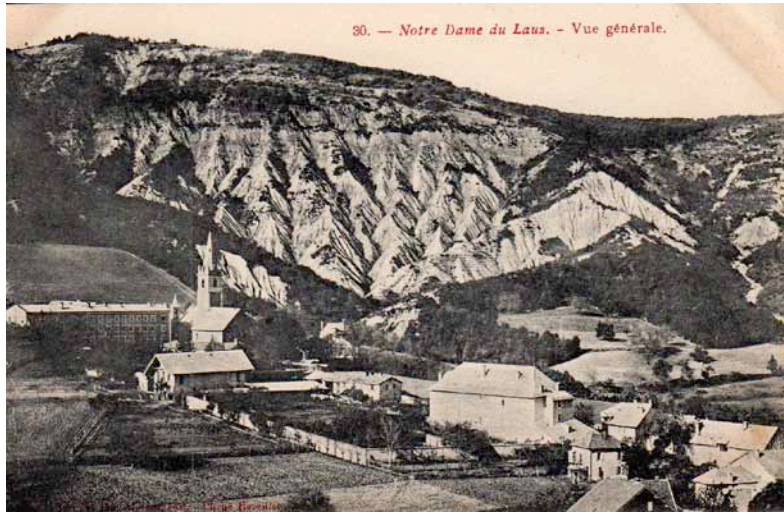
Son papa décéda quand elle avait 7 ans, une disette survenue, Benoîte, à 12 ans, doit louer ses services dans les fermes : quittant le foyer aimé, le cœur gros, elle demande à sa maman une seule faveur : un chapelet, dont la prière serait son refuge dans les peines, les épreuves et les tentations.

Devenue bergère, Benoîte prie beaucoup parmi ces solitudes un peu sauvages. Dans une première famille, le père décède bientôt : l'adolescente

donne son pain aux pauvres orphelins; dans une seconde, un homme dur et violent: la présence de Benoîte le transformera.

Sa force est dans la prière, la pénitence, la douceur et la fidèle pureté. Un jour où elle garde les chèvres comme à l'ordinaire, deux jeunes gens à l'œil mauvais s'approchent. Benoîte fuit vers la rivière de l'Avance, préférant se noyer que de perdre sa vertu. Mais Dieu vient à son secours: elle marche sur les eaux, et échappe à ses poursuivants. Elle a alors 14 ans.

A la prière incessante et l'attentive vigilance pour la pureté du cœur, elle ajoute de sévères mortifications, attirant sur son entourage les bénédictions divines. Durant des années, elle ne prit qu'un peu de pain noir, une semaine sur deux; l'autre semaine, elle se limitait à boire l'eau du torrent. Ce jeûne rigoureux lui occasionnait des tortures d'estomac, mais aussi des hémorragies. Elle se donnait la discipline un jour sur deux; longtemps, elle porta un cilice; souvent elle ne s'accordait



que trois heures de sommeil. Nous ne pouvons suivre en cette voie la fervente adolescente, du moins essayons de l'imiter en quelque chose.

Saint Maurice et préparation mariale

Benoîte a 17 ans. Un aimable vieillard lui apparaît un jour: c'est saint Maurice, l'illustre chef de la légion Thébaine, dont la chapelle en ce lieu est alors en ruine. Il l'encourage, puis lui indique le vallon des Fours: «*Là, vous verrez la bonne Mère de Dieu.*»

Avec son troupeau, Benoîte se hâte vers le lieu indiqué, où elle voit une belle Dame tenant dans ses bras un enfant d'une beauté ravissante. Chaque jour, elle y vient et, priant le chapelet avec délice, elle y voit la belle Dame, qui pourtant ne lui dit rien, pendant deux mois. En



cette première étape, nous sommes au cœur de la formation d'une âme intérieure, par le silence. Après ces deux mois d'apparitions silencieuses, la Dame lui parle, pour former son esprit et son cœur. Ce temps va durer encore deux mois.

Le 28 août 1664, elle dit: «*Dites aux filles de Saint-Etienne de venir en procession en ce lieu, en chantant les litanies de Lorette. Vous marcherez en tête et, seule, vous aurez l'honneur de me voir avec mon Fils.*» Le lendemain, une foule vint prier; Notre-Dame apparut à Benoîte, et déclina son nom: «*Je suis Dame Marie, Mère de Jésus. Vous ne me verrez plus ici, ni de quelque temps.*»

Pendant un mois, Benoîte cherche celle qui l'avait tant enflammée intérieurement, demeurant inconsolable. Et voici que, le 29 septembre, au lieu dit Pindreau, Benoîte revoit, dans une clarté éblouissante, la très Sainte Vierge radieuse, qui la console des tristesses de la longue absence. Puis Notre-Dame lui indique la chapelle de Bon-Rencontre – aujourd'hui enchâssée dans le chœur de la basilique – où Benoîte la reverra très souvent et lui parlera.

La mission

Le lendemain, Benoîte se dirige à l'endroit indiqué et découvre une humble chapelle, elle en pousse la porte: Oh, bonheur! sa bonne Mère

est là, debout sur l'autel; Benoîte tombe à genoux, ravie.

Marie lui confie: «*J'ai demandé Le Laus à mon divin Fils pour la conversion des pécheurs.*» Elle ajoute: «*Je veux faire bâtir ici une église en l'honneur de mon très cher Fils et du mien, où beaucoup de pécheurs et de pécheresses viendront s'y convertir.*»

Telle est la vocation du Laus.

Pendant un an encore, Benoîte vient chaque jour passer de longs moments auprès de la Sainte Vierge qui ne manque jamais de se trouver la première au rendez-vous. Cette bonne Mère continue la formation intérieure de sa confidente; elle lui recommande «*de prier continuellement pour les pécheurs*»; souvent elle lui nomme ceux pour qui elle doit prier.

Ainsi Benoîte, l'humble gardienne de chèvres, est choisie pour être médiatrice, avec la Mère de Dieu, pour le salut des âmes. On ne la voit plus qu'avec le rosaire à la main; la nuit, elle se lève et va s'agenouiller au seuil de l'église, dont quelquefois un ange lui ouvre la porte. Elle continue ses rudes sacrifices et pénitences.

Les pèlerinages

Bientôt, on publia dans les pays circonvoisins la grâce que la Reine des Cieux faisait à la bergère et, de toutes parts, on accourut à la chapelle du Laus.

Benoîte assure que, le 3 mai, lundi de Pentecôte, elle a vu trente-cinq processions venues de diverses paroisses. En cette première année, 130'000 pèlerins, de tout âge et de toute condition, se rendirent au Laus. Dès lors, les pèlerins, en groupes ou individuellement, n'ont cessé d'accourir, avec plus ou moins d'intensité. Actuellement, on en compte environ 170'000 par an.

Benoîte reste discrète, priant et se mortifiant. Peu à peu, elle reçoit la mission d'éclairer les pécheurs, et le bon Dieu lui accorde le don de lire dans les consciences. Les pèlerins s'adressent à elle avant d'aller se confesser; ou bien elle reçoit de Marie l'ordre d'aller trouver tel ou tel, et de lui indiquer ses fautes lointaines ou récentes, cachées ou oubliées, et les menaces de châtements en ce monde et de l'enfer. Parfois ce sera à des protestants ou d'autres hérétiques; ou à des prêtres et des prélats. Combien Benoîte aimerait se dérober à cette mission, oh combien délicate! Mais c'est sa croix, c'est sa voie.

A une personne qui se faisait passer pour sainte en affectant de ne rien manger: *Vous prenez du pain en cachette, vous ne trompez pas Dieu.*

A un religieux venu de loin pour recevoir un encouragement, elle dévoile ses vaines activités: *Vous cher-*

chez la pierre philosophale, cherchez plutôt le royaume de Dieu!

A un homme du Laus, elle annonce: *Vous mourrez dans deux mois, réglez vos affaires (extérieures, mais surtout intérieures).*

A un gentilhomme venu se plaindre: *Si vous étiez fidèle à votre dame, comme elle l'est à vous, Dieu bénirait votre maison, et vous n'auriez point de malheur à déplorer.*

Les miracles

Ce sont d'abord les *bonnes odeurs*. Les apparitions de la Vierge en étaient souvent accompagnées, et Benoîte en demeurait imprégnée plusieurs jours. Ces parfums étaient aussi ressentis par les fidèles, même si Benoîte était absente ou depuis sa mort. « Cette odeur n'a aucun rapport avec les odeurs de la terre. »

Les guérisons sont nombreuses, parfois discrètes, parfois éclatantes. Des enfants morts sans baptême, conduits au Laus et posés sur l'autel de la Reine des cieux, reviennent à la vie le temps du baptême; des femmes stériles obtiennent la fécondité; un homme estropié est subitement guéri. Etc.

L'huile: « La bonne Mère dit à Benoîte, au commencement de la dévotion, que l'huile de la lampe de la chapelle, si on en prend et qu'on s'en applique, et si on recourt à son inter-



cession et qu'on ait la foi, on guérira.» Les miracles ne tardèrent pas à se multiplier. Par exemple, Lucrèce des Préaux, paralysée, est guérie, au premier jour d'une neuvaine de messes avec l'application d'huile du sanctuaire. Et tant d'autres miracles!

Mais les grâces principales qui s'opèrent par l'intercession de Notre-Dame du Laus et le pieux usage de l'huile du sanctuaire, sont les conversions en grand nombre, dont beaucoup demeureront ici-bas inconnues.

Un personnage déplorait hautement que sa femme se fût suicidée, elle lui dit: Vous aviez une épouse innocente et bonne, et vous l'avez tourmentée par vos jalousies... Vous l'avez ensuite tuée, et vous l'avez difamée... Votre femme est au ciel; quant à vous... Le malheureux se convertit et fit pénitence toute sa vie.

Victime expiatrice

Benoîte ne se limite pas à révéler aux pécheurs leurs fautes afin qu'ils les confessent au prêtre; ses paroles pleines de foi et de bonté touchent les cœurs pour les aider à la contrition. Sa prière incessante et sa vie humble et mortifiée attendrissent le ciel et attirent les âmes vers celle qui est le Refuge des pécheurs.

A quoi s'ajoutent les violentes persécutions des démons, des hommes et, parfois, des clercs. Enfin, son état

de victime pure, offerte en oblation avec Jésus: la vénérable Sœur reçut les stigmates de la Passion en juillet 1673. Pendant plusieurs années, Benoîte connut en sa chair les affres et douleurs de la Passion, chaque semaine, du jeudi soir au samedi matin.

Accourons avec confiance auprès de Notre-Dame: la grâce que l'on obtient au Laus, c'est la conversion des pécheurs; et pour tous, c'est un secours céleste pour faire une bonne confession.

SACERDOS

PÈLERINAGE ANNUEL : 2 jours, en septembre – Prieuré N.-D. du Pointet, BP 4, F-03110 Broût-Vernet. – tél. +33 470 58 21 01

DURANT L'ANNÉE, possibilité de séjour à Notre-Dame du Laus:

1) Logement à l'Hôtellerie: Sanctuaire N.-D. du Laus, 05130 Saint-Etienne-du-Laus – email: reception@notre-dame-du-laus.com – tél.: +33 492 50 30 73

2) Accompagnement spirituel, s'adresser à: Maison Notre-Dame, Les Sarrières, F-05230 Montgardin – email: montgardin@fsspx.fr – tél.: +33 492 54 70 76

Plan d'accès: http://laportelatine.org/district/lieux/05/acces_montgardin.pdf / GPS: Sarrières (sans article), Montgardin; ou: Costes, ou C11, Montgardin; ou: 44° 32'32" N/6° 15'39" E.



CONTE DE NOËL

L'ILLUSION BIENFAISANTE

« *Un Noël sans neige ce n'est pas un vrai Noël* », répéta trois fois de suite Mathias Lerieur.

Et maugréant de plus belle, il asséna un violent coup de poing sur la table de vieux chêne, au risque de renverser la corbeille de fruits. Sa femme, "la Stéphanie", comme l'appelaient les gens du Châble, n'assistait heureusement pas à la scène. Mathias la savait à l'épicerie du village. Il pensait qu'elle en aurait pour un moment et donnait libre cours à son désappointement, apostrophant n'importe qui, n'importe quoi.

Cette veille de Noël, il éprouvait une tristesse infinie. L'idée que cette année encore, lui et sa femme fêteraient Noël sans leurs enfants lui était intolérable. Etienne et Nicole ne s'agenouilleraient pas devant la crèche familiale. Ils ne boiraient pas le vin chaud.

Ils ne souffleraient pas les bougies de minuit. Sans doute, se disait Mathias Lerieur, ses enfants préféreraient-ils un "Noël" moins "catholique". Il les imaginait tous deux se complaisant dans une atmosphère de Saint-Sylvestre, chantant et buvant plus que de raison, mangeant, criant, dansant, parmi de jeunes écervelés.

« *Eh oui, constata Mathias, ce n'est plus comme autrefois !* »



Les Noëls d'antan avaient une chaleur familiale si intense. Mathias se rappela...

Les Noëls d'Etienne et Nicole avaient une odeur de forêts et de mandarines. Mathias revit les jolis paquets à fleurs, posés au pied du sapin.

Il s'assit près du fourneau de pierre olivâtre. Le feu menaçait de s'éteindre. Mathias jeta une bûche et contem-

pla la vision des flammes. Il alluma sa pipe et suivit les dessins de la fumée. Tous ses Noëls lui revinrent à l'esprit. Il eut froid et lança une seconde bûche dans le fourneau en pierre ollaire.

Et puis, comme chaque année, il dressa le sapin dans la salle commune. Au grenier, il retrouva la caisse de "Noël". Il en sortit des guirlandes, des cierges, des boules, des étoiles et des petits anges. Il les dissémina dans l'appartement.

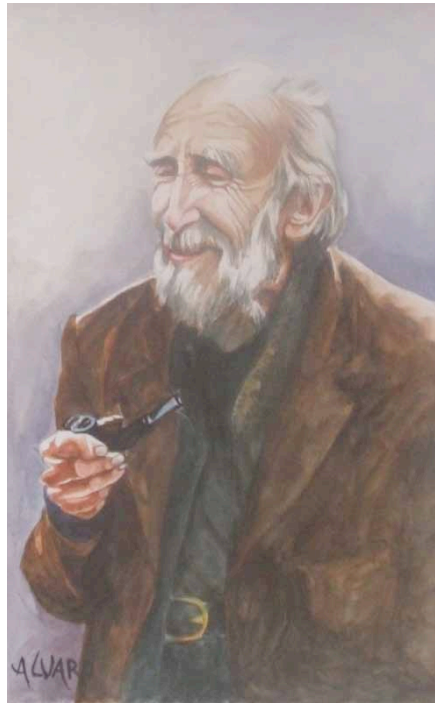
Le petit sapin givré en fut tout embelli. D'ordinaire, il coupait lui-même un sapin dans les bois voisins. Cette fois, il se contenta d'un sapin artificiel. Bien sûr, Mathias ne lui trouvait pas la noblesse des grands et vrais sapins.

Il se hissa jusqu'au lustre pour y suspendre une immense étoile. Il frappa dans les mains d'émerveillement.

« *Ça brille, Dieu que ça brille !* »



Stéphanie dressa la table. Machinalement elle mit quatre couverts. Mathias s'en aperçut mais il observa une certaine discrétion. N'était-il pas le complice des illusions de son épouse ? Sans se l'avouer, ils espéraient tous deux la visite d'Etienne et Nicole. Parce que c'était Noël, bien qu'ils ne fussent pas dupes, ils s'étaient promis



de jouer le jeu, de faire semblant de les attendre, d'agir comme si les enfants les avaient prévenus.

« *Ça ne coûte rien, l'illusion...* », se dit Mathias.

Stéphanie baissa la tête, émue. Non, vraiment, cela ne coûtait rien ! Et pourtant...



Vers les 20 heures, ils commencèrent à manger.

« *On n'attend pas ?* » dit Mathias.

« *Qui ?* »

On frappa à la porte au même instant. Tremblant, Mathias alla ouvrir.

« *C'est vous, dit-il, Etienne et Nicole ?* »

Il braqua la lampe à pétrole et s'aperçut qu'il s'était trompé.

« *Excusez-nous, monsieur, nous vous dérangeons un soir de Noël. Nous sommes touristes, nous avons loué un chalet à Verbier et notre voiture ne démarre plus. Un soir pareil, pas moyen de trouver un garagiste ou un réparateur. Auriez-vous quelques outils ?* »

L'homme qui s'exprimait était jeune. Une jeune fille l'accompagnait, emmitouffée sous un anorak.

Mathias les invita à entrer.

« *Dehors, il fait un froid de canard...* »



« *C'est vous, Etienne et Nicole, dit Stéphanie, ô mes petits, je savais que vous viendriez* »

Mathias installa le jeune couple.

« *Je parie que vous n'avez pas mangé ? Alors, mangez, buvez !* »

Apercevant les deux couverts, la jeune fille dit :

« *Vous attendiez du monde ?* »

« *Mais bien sûr, répondit Stéphanie, on vous attendait...* »

Mathias leur adressa des coups d'œil significatifs. Eux aussi jouèrent le jeu.

Stéphanie, dont la vue avait singulièrement baissé, ne s'aperçut de rien. Elle les assaillit de questions. Ils se débrouillèrent, grâce à la collaboration de Mathias.

« *Ils sont fatigués, dit-il, laissez-les. On va dormir...* »

La neige se mit à tomber.

Ainsi Stéphanie et Mathias ne furent pas seuls, ce Noël. Le jeune couple – en réalité Marc et Luce – dormirent chez Mathias.

Il leur fit promettre de revenir à la Noël prochaine, histoire de perpétuer "un petit rêve qui ne coûtait rien" et de ne plus connaître la solitude et l'horreur des Noëls déchirés par les souvenirs et la solitude...

GILBERTE FAVRE

(Feuille d'avis du Valais – 23/12/1967)



NOUVELLES DE SUISSE ET D'AILLEURS

OUI, L'IVG EST UN HOMICIDE !

Valentine Oberti doit être contente, quoiqu'elle s'en défende : son interview a fait polémique. Depuis le 11 septembre 2018, date de parution de son entretien, raccourci au maximum pour n'en garder que les phrases choc, les déclarations publiques, du gouvernement comme du Syndicat national des gynécologues (Syngof) ou encore du Planning familial vont bon train. Encore une fois, on s'aperçoit à quel point **les défenseurs de l'IVG ne veulent pas s'entendre dire qu'ils attentent à la vie** – leur outrageuse “liberté” avant tout. La clause de conscience, pourtant (encore) inscrite dans la loi française, est le dernier reproche tangible, le dernier obstacle à l'érection sacrée, intangible de leur culture de mort : avec le Dr de Rochambeau, la journaliste a voulu la mettre en porte-à-faux avec la « vérité morale » de la loi qui nie l'homicide.



Valentine Oberti voulait pointer la raréfaction des gynécologues pratiquant l'avortement, ce droit inaltérable qui trouve dans l'absence de praticiens un dommage palpable et très visiblement odieux... Elle avait dans le Dr Bertrand de Rochambeau le meilleur spécimen possible. Président du Syndicat national des gynécologues, il a cessé de pratiquer des IVG depuis de nombreuses années. Elle est allé lui demander pourquoi...

« *Nous ne sommes pas là pour retirer des vies !* » s'est exclamé le gynécologue devant la journaliste. Et à la question de savoir si l'IVG était un homicide, il a répondu avec un grand calme un mémorable : « *Si, madame* » !

Des propos qui ont fait réagir la planète France toute entière. Mais était-ce le représentant du Syngof ou le gynécologue-obstétricien libéral de l'hôpital privé de Marne Chantereine qui parlait ? On a profité de l'un pour faire payer l'autre. Et de manière

odieuse, puisque la journaliste s'est acharnée, avec son questionnaire-bistouri, à lui faire cracher sa position personnelle. (...) Président du Syngof, Bertrand de Rochambeau a bien tenté de se défendre a posteriori, de désengager le Syndicat, de dire qu'il respectait la loi, ce qui était parfaitement vrai – il a même parlé de « désinformation » – mais la poudre avait pris.

Au-delà de cette manipulation, il y a plus grave : la remise en cause implicite et sournoise de la clause de conscience. Parce que finalement, dire qu'on ne veut pas faire d'IVG, c'est affirmer qu'il y a la réalité de la vie, c'est témoigner de la Vérité contre laquelle les pro-avortements se battent. Et ceux qui invoquent la clause de conscience ont mécaniquement le droit de dire pourquoi, surtout quand on le leur demande ! C'est ce dernier reste de liberté, cette détestable encoche à l'étendue de leurs victoires sur lesquels les pro-avortements s'acharnent.

Main dans la main avec les journalistes, le gouvernement et le Planning familial ont violemment rétorqué au médecin. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et la secrétaire d'Etat à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, ont condamné « fermement » les propos de Bertrand de Rochambeau : « *L'IVG doit être un droit réel (...). Rien, ni personne ne*

doit l'entraver ». Le Collectif national pour les droits des femmes a parlé de « prosélytisme anti-IVG » et la coprésidente du Planning familial, Véronique Séhier, d'un « scandale ».

C'est cette dernière qui a été finalement la plus franche en disant tout haut ce que ce petit monde pense (encore) tout bas : « *La clause de conscience est une entrave aux droits des femmes et à leur santé* ».

Ainsi, certains peuvent remettre en cause ce qui est inscrit dans la loi, à savoir l'article L2212-8 du Code de la santé publique, selon lequel « *un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une IVG* », de même qu'« *aucune sage-femme, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical, quel qu'il soit, n'est tenu de concourir* » à cet acte médical. D'autres, non.

D'autant que le Dr Bertrand de Rochambeau ne remet pas même en cause la loi Veil, comme il a tenu à le souligner. Il a simplement qualifié, on peut l'entendre, l'IVG d'homicide au sens littéral du terme, c'est-à-dire, d'acte tuant un autre être humain : il n'est pas tant légalement coupable (même si certaines jurisprudences ont refusé de parler d'un homicide pour un fœtus tué par accident) que moralement coupable. Coupable de donner à voir cette présence vivante d'un être humain dans l'utérus maternel, dès les premiers instants de sa conception...

“NE MÉPRISEZ PAS LA VIE”

« J'ai dit qu'on supprimait une vie. C'est ma conviction parce que c'est une réalité ». Dans l'entretien intégral, il demande d'ailleurs à la journaliste pourquoi on trouve autant de médecins à opposer leur clause de conscience... Mais pour ça, désormais l'on doit payer aussi. La clause de conscience est un obstacle au droit à l'avortement : ils vont vouloir la faire sauter. Clémentine Jallais (reinformation.tv – 14/09/2018)

« Ne méprisez pas la vie », a lancé le successeur de Pierre. Car l'interdiction de tuer vaut pour toutes les vies, pour la vie des autres, ainsi que pour la sienne. Mépriser la vie revient à rejeter l'œuvre de Dieu. Or, pour le pape, on ne peut rejeter ce que Dieu a tant aimé. Le pape a en particulier vivement dénoncé l'avortement, un acte qui supprime une vie innocente, au nom de la sauvegarde d'autres droits. « Est-ce juste de supprimer une vie humaine pour résoudre un problème ? », a-t-il interpellé la foule. Pour lui, recourir à l'avortement est comparable « à payer un tueur à gages pour résoudre un problème ».

LA SUITE LOGIQUE...



Des chercheurs australiens de l'université de Melbourne publient dans le *Journal of Medical Ethics*, revue internationale de bioéthique, un article intitulé : *Avortement après la naissance : pourquoi le bébé devrait-il vivre ?* Ils demandent la légalisation de l'avortement post-natal (*sic*, ne dites plus infanticide), si le bébé est handicapé ou si son existence menace le bien-être de la famille.

Les parents confrontés à la prochaine naissance d'un enfant malade ont besoin de vraie solidarité pour surmonter les peurs compréhensibles. Mais bien souvent, a-t-il déploré, ils reçoivent à la place des conseils hâtifs d'avortement dit thérapeutique.

Avec cet argument finalement imparable : il n'y a pas de différence morale entre un fœtus et un nouveau-né. C'est la suite logique... Mais si l'on continue sur la logique, on trouve aussi ici la raison pour laquelle l'avortement finira par être de nouveau interdit : il n'y a pas de différence entre un fœtus et un bébé.

Dans chaque vie fragile et menacée, a enseigné le pontife, le Christ cherche le cœur des hommes pour leur révéler la joie de l'amour. Cela vaut la peine d'accepter chaque vie, selon lui, car « chaque homme vaut le sang du Christ lui-même ». Pour l'évêque de Rome, c'est la peur qui conduit l'homme à rejeter la vie. Mais

Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautetfort.com – 04/10/2018)

aussi les idoles de ce monde, tels que l'argent, le pouvoir ou le succès.

(*cath.ch/com/be* – 10/10/2018)

MÈRES "PARFAITEMENT INSTRUITES"

Le 26 septembre 2018, en marge de l'assemblée générale de l'ONU à New-York, Emmanuel Macron a tenu un discours lors d'un événement organisé par la très mondiale fondation « Goalkeepers » de Bill Gates. Il s'y est exprimé en... anglais ! Jamais un président français n'avait à ce point abandonné notre langue. Evoquant la démographie, il a osé dire (en parlant de l'Afrique) : « *Présentez-moi la femme qui a décidé, en étant parfaitement instruite, d'avoir 7, 8 ou 9 enfants.* »¹

(*www.contre-info.com* – 17/10/2018)

☞ Des mères de famille nombreuse américaines et diplômées ont décidé de répondre avec humour sur les réseaux sociaux au président de la République française. Le hashtag #PostcardsForMacron enflamme la toile depuis la mi-octobre 2018 : il s'agit pour les mères de familles nombreuses possédant un haut niveau d'étude d'envoyer à Emmanuel Macron des photos de leurs

(1) « *I always say : Present me the woman who decided, being perfectly educated, to have seven, eight or nine children. Please present me with the young girl who decided to leave school at 10 in order to be married at 12.* »



familles épanouies, en indiquant le diplôme de la maman obtenu dans les universités les plus prestigieuses outre-Atlantique. (...) Une des internautes à l'origine de cette réponse originale au président français est Catherine Pakaluk, huit enfants et diplômée de Harvard. Pour cette mère de famille heureuse, « il s'agit de réfuter l'idée selon laquelle une fécondité élevée serait la conséquence de l'ignorance ». Reste maintenant à savoir si ces cartes postales venues des Etats-Unis suffiront à rendre la vue au chef de l'Etat français.

(*Life Site - FSSPX.news* – 23/10/2018)

CACOPHONIE SYNODALE

Le Synode des évêques sur les jeunes vient à peine de s'achever que des voix discordantes s'élèvent déjà. Ainsi Mgr Anthony Fisher, archevêque de Sydney, a confié sa déception le 28 octobre 2018 à Edward Pentin, du *National Catholic Register*.

Mgr Fisher a activement participé au dernier synode, en tant que membre de la Commission d'information et du Conseil ordinaire du Synode des évêques sur les jeunes.

Dans son entretien, le prélat australien, après avoir souligné la « *volonté des personnes présentes de se rapprocher du Christ* », n'a pas caché les faiblesses de cette réunion. Entre autres, « *une méfiance regrettable par rapport à l'enseignement de l'Église* », ou encore « *la réticence à fournir à tous les traductions des discours* », sans parler du fait que les Pères synodaux « *se sont presque tous sentis interdits d'un droit de réponse, après avoir effectué leur première intervention* ».

L'archevêque de Sydney conclut en confiant son inquiétude : « *dans ce synode, on a exprimé des thèses doctrinales de façon précipitée : ce n'est pas une façon d'exposer la doctrine* ». Il serait temps, en effet, de s'inquiéter de doctrine et de la façon de l'exposer, c'est-à-dire de l'enseigner. En somme, les évêques ont besoin de revenir au catéchisme.

(FSSPX.news – 07/11/2018)

L'EUTHANASIE N'EST PAS LA SOLUTION

Vingt-trois médecins du groupe Grain de Sel du collège des médecins de la SPAP, ont publié une tribune dans laquelle ils rappellent que « *l'euthanasie n'est pas une solution aux souffrances* ». Ils rappellent que « *les revendications d'euthanasie proviennent pour l'essentiel de personnes en bonne santé ou de certains patients en période d'annonce ou d'aggravation d'une maladie* » qui, s'ils persistent,

sont « *souvent habités par le désir ambivalent de "vivre encore un peu", mais autrement* ».

Ils constatent que, pour difficiles qu'ils soient, les derniers moments sont riches et « *favorisent la continuité de la mémoire de la personne décédée et contribuent à la prévention de deuils pathologiques. Supprimer ces moments serait prendre un risque sociétal, vers un appauvrissement des relations et une plus grande solitude* ».

Ils dénoncent « *la précipitation actuelle à vouloir de nouveau légiférer (3 propositions de loi depuis 2017)* » qui leur « *semble être le signe d'un emballement passionnel et idéologique qui relève d'une vision de l'homme isolé dans le monde* ». Ils s'inquiètent des dérives que ces évolutions législatives ont générées partout où elles ont été introduites et estiment que « *demander aujourd'hui la légalisation d'une mort choisie, c'est prendre le risque qu'il ne soit plus possible demain d'exprimer le souhait de vivre encore malgré la maladie et le handicap* ».

Et ils s'interrogent quant aux difficultés que rencontrent les patients à être accompagnés pour leur fin de vie : « *La société peut-elle autoriser le recours à l'euthanasie dépénalisée comme palliatif des carences du système de santé, au risque qu'elle devienne la solution la plus simple et la moins coûteuse à la complexité des situations à traiter ?* » (www.genethique.org – 07/11/2018)



UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LE SAINT-SIÈGE ET LES PRÉTENTIONS DU RÉGIME CHINOIS

Par l'accord qu'il vient de signer avec le gouvernement communiste chinois, le Vatican donne sa bénédiction à l'Eglise "patriotique", et abandonne les authentiques catholiques de l'Eglise clandestine à la mainmise de cette Eglise inféodée au pouvoir.

En Chine, comme dans tous les pays communistes, tous les mouvements, associations et groupements divers, y compris les communautés religieuses, doivent avoir un « noyau dirigeant » émanant du Parti unique tout-puissant. Le Parti tolère les religions dès lors qu'elles sont sous son contrôle et qu'elles soutiennent le régime.

Dans l'Eglise catholique, les évêques ne sont soumis qu'à Rome. Ce qui est insupportable pour le régime chinois qui en 1957 a créé de toutes pièces une « Association patriotique des catholiques chinois » dont les cadres sont des agents communistes et des catholiques naïfs ou apostats, et qui ne reconnaît pas l'autorité de Rome. Par le biais de l'Association patriotique, courroie de transmission du Parti communiste, l'Etat chinois contrôle l'Eglise « offi-

cielle », qui est illégitime et schismatique, et en nomme les évêques.

Pie XII condamna bien évidemment cette Association. Le 29 juin 1958, il publiait une encyclique adressée aux catholiques chinois¹ dans laquelle il dénonçait l'action de cette Association qui, sous le fallacieux prétexte de patriotisme, veut avant tout conduire graduellement les catholiques à « coopérer à la "construction du socialisme" ». Pie XII affirmait que les évêques de l'Eglise patriotique ne peuvent jouir d'aucun pouvoir de magistère ni de juridiction, et que tous

leurs actes du pouvoir d'ordre sont gravement illicites. Lui-même et Jean XXIII parlaient à propos des évêques « patriotiques » de faux évêques, de faux pasteurs et de schismatiques.



(1) *Ad Apostolorum Principis.*

A côté de cette Eglise officielle subsiste la véritable Eglise catholique, la seule reconnue par Rome comme légitime, mais persécutée et forcée de vivre cachée². Cette Eglise clandestine est une moderne Eglise des catacombes, dont le clergé et les fidèles ont farouchement, et au prix de nombreuses et terribles persécutions, maintenu leur Eglise dans la fidélité à Rome, refusant toute mainmise du Parti. Depuis 70 ans que la dictature communiste a pris le pouvoir, des dizaines de milliers de catholiques (évêques, prêtres et laïcs) ont été enfermés dans les camps de travail du *laogai*, torturés ou tués.

Mais depuis le pontificat de Jean-Paul II s'est instauré un « dialogue » entre Rome et Pékin. Dans les années 2000, sous Jean-Paul II et Benoît XVI³, des évêques de l'Eglise patriotique ont été ordonnés par d'autres « patriotes » avec l'aval de Rome ; et le Saint-Siège a poussé les catholiques à collaborer avec l'Eglise patriotique. Et depuis l'élection de François, des délégations de Pékin ont

été régulièrement accueillies à Rome, et des représentants du Vatican se sont rendus en Chine.

Les avertissements du cardinal Zen

Le cardinal Joseph Zen Ze-kium, ancien évêque de Hong Kong, qui a aujourd'hui 86 ans, est une figure de proue de l'Eglise chinoise, et un des meilleurs connaisseurs de la situation du catholicisme en Chine. Maintes fois ce courageux cardinal a dénoncé les ambiguïtés du « dialogue » entre le Vatican et la Chine, qui rappelle l'*Ostpolitik* mise en œuvre par le Saint-Siège sous Paul VI à l'égard des pays communistes d'Europe de l'Est, et il s'est toujours opposé fortement à un possible accord entre le Vatican et la Chine communiste.

Dans un article publié en 2016 sur *AsiaNews*⁴, il explique sa pensée sur un tel accord dont il voyait la menace : « *On sait qu'en Chine le pouvoir athée a toujours voulu contrôler totalement les religions. Jusqu'à maintenant des groupes importants de catholiques restent fidèles à l'Eglise fondée par Jésus-Christ sur Pierre et les apôtres. Mais aujourd'hui, se présente à eux le spectre d'une déclaration provenant des autorités de l'Eglise leur disant de changer de cap. Ce qui était déclaré contraire à la doctrine et à la discipline de l'Eglise va devenir légitime*

(2) Les estimations sont difficiles, mais il y aurait quelque 13 millions de catholiques en Chine : 4 ou 5 millions dans l'Eglise « patriotique » et peut-être 8 millions dans l'Eglise clandestine.

(3) Un article du *Rocher* (n° 42, août-septembre 2006) exposait la situation du catholicisme en Chine à cette époque.

(4) Agence de presse de l'Institut pontifical pour les missions étrangères.



Le cardinal Joseph Zen Ze-Kiun au Vatican, le 6 mars 2013

et normal, tous devront se soumettre au Gouvernement qui gère la Chine, tous devront obéir à des évêques qui jusqu'à maintenant étaient illégitimes et même excommuniés. »

Voici encore des mises en garde du cardinal Zen durant les deux dernières années :

« Les communistes veulent détruire l'Eglise ou, au moins s'ils ne peuvent pas la détruire, ils veulent l'affaiblir. »

« Les évêques officiels sont des marionnettes du gouvernement et pas réellement les pasteurs du troupeau... Ils ne prêchent pas l'Évangile. Ils prêchent l'obéissance aux autorités communistes. »

« Je ne peux vraiment pas croire que le Saint-Siège ne sait pas qu'il n'y a pas de Conférence des évêques ! Ce n'est qu'un nom. Ils n'ont jamais vraiment de discussion, ni de rencontres. Ils se rencontrent lorsqu'ils sont appelés par le gouvernement. Le gouvernement donne ses instructions. Ils obéissent. C'est du faux. »

Les négociations des dernières années

Malgré ces avertissements solennels, le Vatican a poursuivi le « dialogue », dans le but de rétablir des relations avec Pékin. Le père Bernardo Cervellera, directeur de l'agence AsiaNews, estime que François rêve de se rendre en Chine. C'est pourquoi, selon lui, la délégation du Vatican était « prête à accorder n'importe quelle concession pour n'avoir qu'un petit accord, même provisoire, avec le géant chinois ».

De leur côté, si les communistes sont venus négocier, c'est avec un double objectif : obtenir la reconnaissance par Rome de l'Eglise « patriotique », et assujettir l'Eglise clandestine qui avait jusqu'à maintenant résisté à l'absolutisme communiste. Le but de ce gouvernement est d'avoir une Eglise domestiquée et à son service.

L'accord visé concernait en particulier la nomination des évêques, puisque qui tient les chefs d'une société tient dans sa main toute la société. Depuis des années, en faisant passer en force ses hommes dans la hiérarchie ecclésiastique, le gouvernement chinois a fait comprendre au Vatican que s'il voulait aboutir, il devrait passer par ses fourches caudines. De fait le choix des évêques, le principal problème qui bloquait les relations entre le gouvernement chinois

et le Saint-Siège, a été résolu... au profit de l'Eglise « patriotique », pour complaire au régime communiste.

Pour parvenir à cet accord, le Vatican a imposé à deux évêques légitimes de l'Eglise clandestine de démissionner pour laisser leur place à des évêques de l'Eglise officielle.

Une lettre datée du 26 octobre 2017 demandait à Mgr Pierre Zhuang Jianjian, évêque de Shantou, de démissionner pour laisser sa place à un évêque excommunié, à savoir Mgr Joseph Huang Bingzhang. Ordonné sans mandat pontifical, ce dernier est sur le siège épiscopal de Shantou depuis 2011. Il est membre de l'Assemblée nationale populaire, le parlement chinois qui compte quelque 3000 députés, dont plus des deux tiers sont des bureaucrates et des membres du Parti communiste. Mgr Zhuang ayant refusé d'obéir, en décembre 2017 il a été enlevé de son diocèse et forcé de se rendre à Pékin pour rencontrer de hauts représentants du gouvernement central et une délégation du Vatican. Un prélat du Vatican, Mgr Claudio Maria Celli, « son Excellence asiatique » ainsi que l'appelait Jean-Paul II, a renouvelé ses pressions.

Un autre évêque, reconnu par le Vatican mais pas par le gouvernement, Mgr Joseph Guo Xijin, évêque de Mindong, qui est en détention, a été sommé de se retirer pour devenir

auxiliaire d'un évêque illicite, Vincent Zhan Silu.

Sur la demande de Mgr Zhuang, l'évêque légitime de Shantou, le cardinal Zen est allé à Rome pour exposer la situation chinoise au pape François, qui l'a reçu en audience pendant une demi-heure le 12 janvier 2018. Dans une lettre à l'agence *AsiaNews* du 29 janvier, il livre ses réflexions après cette conversation : « *Je reconnais être pessimiste à propos de la situation actuelle de l'Eglise en Chine mais mon pessimisme est basé sur ma longue et directe expérience de l'Eglise en Chine. J'ai fait directement l'expérience de l'esclavage et de l'humiliation à laquelle nos frères évêques [de l'Eglise officielle] sont soumis. (...) L'"unification" proposée forcera tout le monde à entrer dans cette communauté. Le Vatican donnerait donc sa bénédiction à une nouvelle Eglise schismatique encore plus forte, tout en lavant la mauvaise conscience des renégats qui l'avaient volontairement rejointe et de tous ceux qui sont prêts à les suivre. (...) Je pense que le Vatican est en train de vendre l'Eglise catholique en Chine.* »

L'aboutissement des tractations

Mais ces paroles n'ont pas été entendues au Vatican, et l'accord avec la Chine communiste a été bel et bien conclu. Le 22 septembre 2018, à Pékin, Mgr Antoine Camilleri, de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège

Pour ramener Rome à sa raison, l'ancien évêque de Hongkong emploie tous les moyens. Il écrit d'abord sur son blog tout le mal qu'il pense de ce rapprochement. Puis il parle aux journalistes. Il vient aussi de publier un livre en Italie intitulé Pour l'amour de mon peuple, je ne me tairai pas. «J'espère le publier bientôt en anglais et en chinois, mais la priorité était qu'il soit lu là-bas», confie-t-il pointant le doigt en l'air, désignant sa hiérarchie.

Matthieu Verrier (*Le Figaro* – 03/10/2018)



– qui a en charge les relations avec les Etats –, et Wang Chao, vice-ministre chinois des Affaires étrangères, ont signé un accord provisoire. Les deux parties ont publié le même jour un communiqué officiel : cet accord « prévoit des évaluations périodiques quant à son application ». « Les deux parties, poursuit le communiqué, souhaitent qu'une telle entente favorise un parcours de dialogue institutionnel fécond et clairvoyant et contribue positivement à la vie de l'Eglise catholique en Chine, au bien du peuple chinois et à la paix dans le monde. »

Le Vatican n'a pas publié le texte de l'accord ni donné de précisions sur ses termes qui sont gardés secrets. Le pape serait reconnu en tant que « chef de l'Eglise catholique en Chine », et en échange le Vatican reconnaît sept évêques de l'Eglise officielle qui ont été élus et consacrés sans le consentement du pape, et donc illégitimes et excommuniés. Car depuis 2010 l'Association patriotique a installé sept

évêques non reconnus par le Vatican. L'accord entérine la nomination par Pékin de ces sept évêques et lève leur excommunication, ouvrant la voie à l'attribution officielle de diocèses. Parmi eux certains sont membres du Parti, ou ont concubine et enfants. Par exemple Mgr Joseph Ma Yinglin, évêque « officiel » de Kunming, un des vice-présidents de l'Association patriotique, siège aussi à l'Assemblée nationale populaire et est membre du Parti. Autant dire que c'est un pion des communistes.

Du côté du Vatican, on met en avant que par cet accord, Pékin reconnaît le pape à la tête de l'Eglise catholique en Chine. Cet accord est le moyen de « résoudre le schisme qui s'est installé » et de « rétablir l'unité » de l'Eglise en Chine. Greg Burke, directeur de la Salle de presse du Saint-Siège, relève que « l'accord va permettre aux fidèles d'avoir des évêques en communion avec Rome et en même temps reconnus par les autorités

chinoises ». Le Vatican espère en retirer une plus grande liberté et davantage de sécurité pour les catholiques de Chine.

Mais que sont les gains réels ?

A l'avenir le pape nommera les évêques, mais parmi une liste de noms choisis par l'Association « patriotique » avec l'accord du gouvernement communiste. Ce seront évidemment tous des prêtres dans la main du gouvernement. Le pape aura un théorique droit de veto, mais il ne pourra pas toujours refuser les noms proposés. On peut donc dire que le Vatican a concédé au gouvernement chinois un pouvoir décisif sur le choix des évêques. « *Comment l'initiative du choix des évêques peut-elle être donnée à un gouvernement athée ?* », s'exclame le cardinal Zen.

Quant à l'Association patriotique, après son accord avec la Rome conciliaire, elle a réaffirmé sa fidélité au Parti communiste. Dans une déclaration publiée après l'accord, elle indique clairement à qui les membres de cette institution sont fidèles : « *L'Église catholique chinoise aime profondément sa mère patrie. Nous adhérons à la belle tradition de patriotisme et d'amour pour la religion, nous adhérons au principe de l'Église indépendante et autonome, nous adhérons à la voie de l'adaptation à la société socialiste sous la direction du Parti communiste de Chine.* »

Un événement récent donne des indications sur le contenu de l'accord et la manière dont il sera appliqué. Deux évêques chinois de l'Église officielle, parmi les principaux membres du Conseil des évêques et connus pour être proches du régime, étaient présents au synode qui s'est tenu à Rome au mois d'octobre. Ces deux évêques étaient « invités », mais de toute évidence leur choix a été lourdement influencé par le régime chinois. L'un des deux, Mgr Joseph Guo Jincai, est un des sept évêques dont l'excommunication a été levée par l'accord du 22 septembre.

« *Dans le répertoire officiel des membres du synode, ce dernier figure comme "évêque de Chengde", ce qui signifie que non seulement son excommunication a été levée mais qu'on lui a également confié le gouvernement d'un diocèse, qu'il dirigeait déjà de façon illégitime et dont les frontières avaient été redessinées par les autorités chinoises sans l'accord du Saint-Siège. Des frontières que François a formellement acceptées en érigeant ce "nouveau" diocèse de Chengde au moment de la signature de l'accord* », écrit le vaticaniste Sandro Magister⁵. Il est donc probable que l'accord contient une clause stipulant la reconnaissance de la nouvelle carte des diocèses en Chine, établie par l'Association patriotique.

(5) Sur son blog *Settimo Cielo* le 22 octobre 2018.

L'ACCORD FRANÇOIS-PÉKIN EN ACTE...

L'évêque de Lanzhou, Mgr Joseph Han Zhihai, a été « élu » président de l'Association patriotique (l'Eglise officielle) locale au cours de la réunion des représentants de l'Association patriotique à Lanzhou les 29 et 30 septembre derniers. Mgr Han était jusqu'ici un évêque clandestin. Mais selon les fidèles qui le connaissent il faisait des pieds et des mains depuis longtemps pour être reconnu par les autorités.

Après son élection, Mgr Han Zhihai a fait un discours, soulignant que l'Eglise de Lanzhou « doit adhérer aux principes d'indépendance et d'autonomie », « aimer la patrie et l'Eglise », « acceptant consciemment comme guide le parti communiste chinois », « exerçant des activités religieuses selon la loi ».

Le 23 septembre, au lendemain de l'annonce de l'accord, l'Association patriotique des catholiques de Chine et le Conseil des évêques de Chine avaient publié un communiqué indiquant : « *L'Eglise catholique chinoise continuera de fonctionner de manière indépendante. Nous aimons le pays et l'Eglise, nous ferons avancer le principe d'indépendance et le concept de sinisation de la religion tout en restant sur la voie qui mène à la société socialiste.* »

Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautetfort.com – 18/10/2018)

Que penser de cet accord ?

Alors qu'auparavant l'obstacle entre le Saint-Siège et la Chine était la prétention du régime chinois d'avoir une Eglise entre ses mains, pour la Rome actuelle c'est l'Eglise souterraine d'où sont sortis de nombreux martyrs qui est devenue l'obstacle. L'accord se fait sur le dos de cette Eglise persécutée, qui a été tenue complètement à l'écart des tractations entre Rome et Pékin. Pour une « normalisation » des relations diplomatiques avec le régime, et une hypothétique amélioration du sort du catholicisme chinois, le Vatican sacrifie cette Eglise souterraine et livre les catholiques, clercs et fidèles, qui furent héroïquement fidèles à Rome, à l'Association patriotique totalement asservie au gouvernement communiste. On comprend l'immense désarroi des catholiques chinois toujours fidèles à Rome. Dire qu'ils sont inquiets n'est qu'un euphémisme. Après avoir souffert pour l'Eglise, ils vont maintenant souffrir par l'Eglise.

Un autre grave problème s'y ajoute, pas même évoqué par la Rome actuelle : « *Non seulement il y a le problème du schisme des "patriotiques", mais il y a aussi celui de la validité des consécrations épiscopales. Il semble en effet qu'un doute positif existe depuis toujours sur la validité de ces consécrations à l'intérieur de l'Eglise "patriotique". En conséquence,*

les évêques “patriotiques” sont douteux, tout comme les prêtres qu’ils ont ordonnés et la plupart des sacrements qui sont conférés »⁶.

Le père Jean Charbonnier, prêtre des Missions Etrangères de Paris, spécialiste de la Chine et du christianisme chinois, relève que le pape dispose d’un droit de veto mais « cette disposition est démentie dans l’immédiat puisque le Saint-Siège doit reconnaître sept évêques nommés sans son accord et même, pour certains, malgré son refus explicite. Cette contradiction interne en dit long sur la portée réelle de l’accord. » « C’est une victoire pour le gouvernement chinois. (...) C’est un affaiblissement de l’autorité romaine pour les catholiques clandestins qui ne comprennent pas ce revirement du Saint-Siège. Du point de vue de la psychologie chinoise, c’est une perte de la face intolérable et la crainte de sanctions accrues »⁷.

L’abbé Jean-Michel Gleize dénonce « les compromissions honteuses de l’actuel successeur de saint Pierre » : « Il y a sans aucun doute là une faute gravissime contre la prudence, qui devrait prendre en compte les circonstances dans lesquelles doit se faire l’accord. La situation des catholiques chinois eût réclamé de la part du Pape une fermeté dénuée de concessions. (...) Le Pape renonce à tenir tête à la persécution communiste,

en recherchant des accommodements trop faciles »⁸.

Le cardinal Zen s’est également exprimé⁹ : « Ils jettent le troupeau dans la gueule des loups. C’est une trahison incroyable. » Concernant le principal artisan de cet accord, le cardinal Parolin, secrétaire d’Etat et donc le plus haut diplomate du Vatican, Mgr Zen n’a pas mâché ses mots : « Je ne pense pas qu’il ait la foi. C’est juste un bon diplomate dans un sens très laïque et mondain. » « Il devrait démissionner ». « C’est un abandon total... Je n’ai pas d’autres mots. »

Et dans une tribune publiée par le New York Times¹⁰ : « En réalité, cet accord constitue une étape majeure dans l’anéantissement de la véritable Eglise en Chine. » Il invite les évêques et catholiques fidèles à “retourner aux catacombes” pour sauver leur foi : « Ne lancez pas de révolution, s’il vous plaît. Ils enlèvent vos églises ? Vous ne pouvez plus officier ? Rentrez chez vous et priez avec votre famille. Labourez la terre. Attendez des temps meilleurs. Retournez aux catacombes. Le communisme n’est pas éternel. »

Pour le cardinal Zen, l’accord signifie que tous les évêques en Chine devront rejoindre « la soi-disant Conférence épiscopale » liée à l’Asso-

(6) *Le Rocher*, août-septembre 2006.
(7) *Eglises d’Asie*, le 27 septembre 2018.

(8) *Courrier de Rome*, septembre 2018.
(9) A l’agence *Reuters*, le 20 septembre 2018.
(10) Le 24 octobre dernier.

ciation patriotique (de fait, le Conseil des évêques est un simulacre de conférence épiscopale sous la coupe du régime). Les évêques « officiels » étant actuellement environ 70 et les clandestins une trentaine, ces derniers seront donc en minorité, et la conférence épiscopale sera donc pour eux une « cage ».

Si les évêques clandestins sont maintenant si peu nombreux, c'est que depuis des années ceux qui demandent à Rome de leur donner un successeur ne reçoivent pas de réponse. Rome comme Pékin attendent la mort des derniers évêques « souterrains »... et ainsi il n'y aura plus de division.

Une persécution accrue

Cet accord intervient alors que le président chinois Xi Jinping s'attaque impitoyablement à la liberté de religion pour les religions non chinoises, dont l'Eglise catholique. La campagne de « sinisation » des religions relancée en 2016 a entraîné un redoublement de persécutions contre les chrétiens : lieux de culte détruits ou fermés, croix abattues, destruction de milliers de bibles... Le gouvernement a promulgué le 1^{er} février 2018 de nouveaux règlements qui interdisent aux mineurs de moins de 18 ans de pénétrer dans les églises, exigent que tous les sites religieux soient enregistrés et interdisent les activités religieuses non autorisées,

notamment les cours de catéchisme et d'école du dimanche. Même les réunions de prière dans des domiciles privés sont considérées comme des « rassemblements religieux illégaux », avec le risque d'être arrêtés, obligés de payer une amende ou de voir le bâtiment saisi. Dans la province du Henan, plus aucune activité de formation pour les mineurs jusqu'à 18 ans ne doit être organisée par l'Eglise. Ces directives sont relayées par les autorités catholiques « patriotiques » dans une circulaire d'avril dernier.

Nous citerons pour terminer un article de Steven Mosher¹¹, un catholique américain qui connaît bien la Chine :

« Je crois que "l'accord provisoire" est une trahison de l'Eglise catholique en Chine. En fait, je le vois comme une trahison à plusieurs niveaux. Il trahit l'autorité de la papauté en donnant au Parti communiste chinois le droit de nommer des évêques. Il trahit l'Eglise clandestine en Chine, une Eglise qui non seulement a survécu à des décennies de persécution aux mains des autorités, mais qui est à nouveau assiégée. Et, parce que c'est un accord secret, il trahit la vérité en permettant aux deux parties de la présenter sous un faux jour.

A quelles fins signe-t-on un accord secret ? L'Ecriture nous dit que "les ténèbres détestent toujours la lumière".

(11) Publié le 22 septembre sur le site *LifeSiteNews*.

Un accord secret maintient les catholiques en Chine et dans le monde entier dans l'ignorance des compromis que le Vatican a conclus. Pire encore, cela permet également aux autorités communistes de donner une fausse représentation de l'accord aux fidèles chinois de la manière qui leur convient. (...)

Si le Vatican compte sur la confiance des responsables communistes chinois, il sera sûrement déçu. Pékin a signé de nombreux accords au fil des ans – accords dont les termes sont publics – uniquement pour les violer avant que l'encre ne soit sèche sur le papier. »

« L'accord profitera plutôt à l'Etat-Parti chinois, qui l'utilisera pour affirmer son contrôle sur l'Eglise clandestine en Chine. Il dira aux fidèles que le pape lui-même a reconnu l'Association

catholique patriotique chinoise dirigée par les communistes. Il intensifiera ses attaques contre l'Eglise souterraine, en utilisant l'autorité empruntée du Vatican comme arme d'assaut idéologique. (...)

Je n'ai aucune confiance dans un accord négocié par des clercs qui ne comprennent rien à la récente histoire chinoise de suppression brutale de la religion. Parmi eux figurent des clercs comme le déshonoré McCarrick, qui a effectué pas moins de huit voyages en Chine ces dernières années, les derniers à la demande expresse du pape François, à la recherche d'un tel accord.

Nous devons prier pour l'Eglise qui souffre en Chine. »

ABBÉ HERVÉ GRESLAND

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'APPLICATION DE L'ACCORD FRANÇOIS-PÉKIN

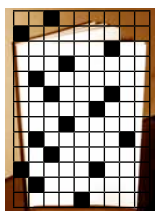
Quatre prêtres du diocèse de Zhangjiakou (Hebei) – en fait deux prêtres du diocèse catholique de Xiwanzi et deux prêtres du diocèse catholique de Xuanhua, regroupés dans le diocèse officiel de Zhangjiakou – ont été enlevés de leurs églises et consignés dans un hôtel où l'on tente de les convaincre de rejoindre l'Association patriotique.

Depuis l'accord, les autorités ont lancé une campagne soulignant que l'Eglise de Chine est indépendante et que tous les prêtres doivent rejoindre ses institutions.

Le 1^{er} novembre, la croix du clocher de l'église de Shangcai (Henan) a été détruite, et la porte a été scellée.

Asianews, qui rapporte ces faits, et qui est, rappelons-le, l'organe officiel de l'Institut pontifical romain pour les missions étrangères, conclut : « *Beaucoup de catholiques clandestins, constatant le silence des médias sur leurs souffrances, se sentent abandonnés, oubliés, et même trahis.* »

Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautetfort.com – 05/11/2018)



DÉCOUVREZ UN AUTEUR, UN LIVRE

TÉLÉGRILLES N° 112

Remplissez la grille alphabétique ci-contre avec les mots répondant aux définitions. Répartissez toutes les lettres dans la grille carrée ci-dessous, chacune selon son numéro. ① La grille carrée vous donnera une citation extraite d'un livre et ② la première colonne verticale de la grille alphabétique vous donnera les initiales du titre, du prénom et le nom de l'auteur, ainsi que le titre de l'ouvrage en question. 📖 Votre réponse doit comporter les éléments ① et ② !

J 1	O 2	E 3	A 4		C 5	F 6		L 7	K 8	V 9	Q 10	I 11		W 12
Y 13	P 14	B 15	N 16	U 17	S 18		E 19	R 20	Q 21	V 22	S 23	G 24	D 25	O 26
M 27		A 28	H 29	B 30		C 31	X 32	E 33	F 34	J 35	P 36	L 37	U 38	
N 39	G 40		O 41		Y 42	D 43	B 44	V 45	H 46	S 47	F 48	R 49		J 50
W 51		X 52	M 53		Q 54	C 55	K 56	I 57	U 58	N 59		S 60	B 61	Y 62
A 63		R 64	L 65	H 66		D 67	Q 68		G 69	M 70		J 71	P 72	C 73
V 74		N 75	W 76	H 77	I 78	U 79		Z 80	A 81	R 82	T 83		S 84	F 85
	B 86	X 87	O 88	Q 89	C 90	T 91		J 92	D 93	W 94	U 95		L 96	
E 97	I 98	P 99		F 100	X 101	M 102	Y 103	D 104	T 105	R 106	Z 107		L 108	
B 109	W 110	H 111	P 112	J 113	A 114		O 115	G 116		N 117	Y 118	M 119	C 120	Z 121
R 122		I 123	O 124		V 125	F 126	D 127	P 128		H 129	G 130	W 131		I 132
Q 133		E 134	J 135	L 136	U 137	S 138	A 139	Y 140		D 141	R 142	M 143		V 144
B 145	F 146	H 147	N 148	Z 149	T 150	U 151		C 152	S 153		X 154	I 155	M 156	O 157
V 158	G 159		L 160	H 161		X 162	P 163	E 164	R 165		V 166	K 167	N 168	M 169
G 170	S 171	J 172		Q 173	A 174		Y 175	U 176	C 177	W 178	O 179	D 180	K 181	E 182



A	174	139	4	81	114	28	63	
B	15	145	86	61	44	109	30	
C	152	55	73	90	120	177	31	5
D	43	180	93	67	104	141	127	25
E	134	19	164	3	97	33	182	
F	34	100	146	48	6	126	85	
G	130	24	116	40	170	69	159	
H	77	147	111	46	129	161	29	66
I	57	123	132	11	78	98	155	
J	113	71	1	135	92	35	172	50
K		181	8	167	56			
L	7	108	96	136	65	160	37	
M	70	102	27	143	156	169	53	119
N	168	16	75	148	117	39	59	
O	157	88	124	41	2	26	115	179
P	163	14	128	36	72	112	99	
Q	89	54	133	10	21	173	68	
R	64	142	82	165	49	106	20	122
S	23	138	18	84	60	153	47	171
T	150	91	105	83				
U	95	137	79	17	176	38	58	151
V	125	22	74	45	158	9	166	144
W	178	76	94	51	110	12	131	
X	101	154	52	162	32	87		
Y	118	140	103	42	62	175	13	
Z	80	107	121	149				

- A Condiments indiens
- B Membres d'un mouvement panthéiste
- C Tumeur généralement maligne
- D Propice à l'oxydation
- E Qui vient de la bouche
- F Langue d'Oc
- G Dénomination contraire à scientifique
- H De vieux imbéciles
- I Noyer d'Amérique
- J Ecart de conduite
- K Deuxième successeur de Pierre
- L Poème lyrique narratif
- M Hostile à tout
- N Vend les siens
- O Fromage du type édam
- P A gain de cause
- Q Base azotée en biochimie
- R Fille contestatrice
- S Ensevelissent
- T Habitat d'un monstre écossais
- U Philosophie adepte du criticisme
- V Un bien grand paresseux
- W Sucre contenu dans le lait
- X Bien établir les choses
- Y Ecole talmudique
- Z C'est juste la moitié

SOLUTION DE LA PRÉCÉDENTE TÉLÉGRILLE :

« (Cher) Don Bosco, (je n'aime pas les grands mots, mais franchement) votre œuvre est une merveille au point de vue social et éducatif (très digne d'encouragement). Je m'estime (également) heureux de (pouvoir) vous dire que la cour et la famille royale pensent de même et se proposent de soutenir votre œuvre dans la mesure du possible. » (Paroles dites par le Comte Scolpis à Don Bosco qui recevait des représentants de la noblesse italienne à son domicile).

P. Germain Hunermann – Saint Jean Bosco

☰ Envoyez-nous vos réponses jusqu'au 10 janvier 2019



VIE SPIRITUELLE

LES EXERCICES SPIRITUELS EN SUISSE ROMANDE

*Sauf mention contraire toutes les retraites ont pour prédicateurs les abbés
Philippe Lovey et Bernard Carron.*

Retraites de Saint Ignace pour Messieurs et Jeunes gens :

- du mercredi 26 au lundi 31 décembre 2018
- du lundi 7 au samedi 12 janvier 2019
- du lundi 19 au samedi 24 août 2019
- du jeudi 26 au mardi 31 décembre 2019

Retraites de Saint Ignace pour Dames et Jeunes filles :

- du lundi 18 au samedi 23 février 2019
- du lundi 3 au samedi 8 juin 2019
- du lundi 4 au samedi 9 novembre 2019

Retraites pour foyers chrétiens (couples) :

- du lundi 3 au jeudi 6 décembre 2018
- du lundi 18 au jeudi 21 mars 2019
- du lundi 2 au jeudi 5 décembre 2019

Retraite mariale montfortaine (mixte) :

- du lundi 22 au samedi 27 juillet 2019
- prédicateurs : abbés Claude Pellouchoud et Jean-François Mouroux*

Retraite de vie chrétienne (mixte) :

- du lundi 5 au samedi 10 août 2019

Renseignements et inscriptions :

Maison « Domus Dei » / Route de la Vudalla 30 / 1667 Enney
tél. 026 921 11 38 / courriel : domusdei@fsspx.ch



MENZINGEN ZG 6313	Maison généralice Priorat Mariä Verkündigung Schwandegg 041 / 757 10 50	P. DAVIDE PAGLIARANI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL MGR ALFONSO DE GALARRETA ET P. CHRISTIAN BOUCHACOURT, ASSISTANTS GÉNÉRAUX P. CHRISTIAN THOUVENOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. EMERIC BAUDOT, ÉCONOME GÉNÉRAL P. ARNAUD ROSTAND, PRIEUR - P. LUKAS WEBER P. PABLO BILLONI - P. RAPHAËL GRANGES - P. LAURENT DÉSAUTARD
RICKENBACH SO 4613	Maison du district Priorat St. Niklaus von Flüe Solothurnerstrasse 11 062 / 209 16 16	P. PASCAL SCHREIBER, SUPÉRIEUR DE DISTRICT P. PHILIPPE LOVEY, ASSISTANT DE DISTRICT P. DAVID KÖCHLI, PRIEUR, ÉCONOME DE DISTRICT - P. LUDGER GRÜN - P. MARTIN BERGER - P. YANN VONLANTHEN - P. ALEXANDRE MARET
ECÔNE VS 1908	Séminaire International Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5 / Ecône 027 / 305 10 80	ABBÉ BERNARD DE LACOSTE, DIRECTEUR MGR BERNARD FELLAY, RÉSIDENT ABBÉ ARNAUD SÉLÉGYN - ABBÉ CLAUDE BOIVIN ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE - ABBÉ VINCENT D'ANDRÉ - ABBÉ FOUCAULD LE ROUX
ENNEY FR 1667	Maison « Domus Dei » Rte de la Vudalla 30 026 / 921 11 38	ABBÉ THIBAUD FAVRE, PRIEUR ABBÉ BERNARD CARRON ABBÉ HEINRICH MÖRGEI
LUZERN LU 6014	Priorat St. Josef Luzernerstrasse 90 041 / 252 08 35	P. THOMAS SUTER, PRIEUR P. STEFAN BIEDERMANN P. VOLKER SCHULTZE
OBERRIET SG 9463	Priorat St. Karl Borromäus Staatsstrasse 87 071 / 761 27 26	P. MATTHIAS GRÜN, PRIEUR P. OTTO HUWILER P. TOBIAS ZAHNER
ONEX GE 1213	Prieuré St-François de Sales Ch. de la Genevrière 10 022 / 792 23 19 (prieuré) ou 022 / 793 42 11 (école)	ABBÉ JEAN-FRANÇOIS MOURoux, PRIEUR ABBÉ GÉRARD HERRBACH ABBÉ JEAN DE LOÏE ABBÉ THIBAUT DE MAILLARD
RIDDÉS VS 1908	Chapelle des saints Cœurs de Jésus et de Marie Route du Raffort 16 027 / 306 46 66	ABBÉ PIERRE EPINEY, CURÉ ABBÉ STÉPHANE GRENON OU 076 / 326 16 07
SALVAN VS 1922	Noviciat Ste-Thérèse de l'E.-J. La Combe 22 027 / 761 21 28 (SŒURS)	ABBÉ NIKLAUS PFLUGER 027 / 761 21 40 (AUMÔNERIE)
SIERRE VS 3960	Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25 027 / 455 53 22	ABBÉ ALAIN MARC NÉLY, PRIEUR ABBÉ PIERRE-MARIE MARET ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD
VOUVRY VS 1896	Prieuré St-Antoine Avenue du Valais 14 024 / 481 66 10	ABBÉ ANDRÉ MARET, PRIEUR ABBÉ HERVÉ GRESLAND
WANGS SG 7323	Institut Sancta Maria Vorderbergstrasse 2 081 / 720 47 50	P. PIRMIN SUTER, RECTEUR P. GEORG KOPF - P. LEONHARD AMSSELGRUBER P. JEAN-JACQUES UDRESSY - P. SEVERIN ZAHNER
WIL SG 9500	Priorat der Heiligen Familie St. Gallerstrasse 65 071 / 913 27 30	P. STEFAN PFLUGER, PRIEUR, ASSISTANT DE DISTRICT - P. MARKUS BAYER, RECTEUR P. MARKUS KRETZ



Horaire des messes pour la Suisse occidentale

adresses des prieurés à l'intérieur du bulletin ou en ligne : fssp.ch/fr/centres-de-messe

Lieu – adresse	Dimanche	Semaine
Ecole Saint-François de Sales Rue Gaudy-le-Fort 23 1213 ONEX GE	—	07h15 (lu-sa) en période scolaire : 11h10 (je-ve)
Oratoire Saint-Joseph Avenue Cardinal Merillod 9 1227 CAROUGE GE	08h15 10h00 18h30	18h30 (lu-ve) 08h30 (sa)
Chapelle Notre-Dame de Lourdes 2770, route du Lac / Le Vivier 39220 LES ROUSSES (FRANCE)	10h00	18h30 (sa)
Eglise du Saint-Esprit Rue de la Prévôté 1 2800 DELÉMONT JU	09h15	18h30 (me, ve) 09h15 (1 ^{er} sa)
Chapelle de la Présentation de Marie Chemin de Montolivet 19 1006 LAUSANNE VD	10h00	18h30 (me, ve), 18h00 (sa) (juillet/août : pas de messe les ve et sa)
Carmel Marie Reine des Anges Chemin des Curnilles 30 1071 CHEXBRES VD	07h45	08h00
Eglise Notre-Dame de Lépante Rue de la Gare 24 1820 MONTREUX VD	10h15	18h30 (ma, je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)
Maison de retraites <i>Domus Dei</i> Rte de la Vudalla 30 1667 ENNEY FR	09h30	07h15 (1 ^{er} je 19h30, 1 ^{er} ve 18h30, 1 ^{er} sa 18h00)
Notre-Dame Gardienne de la Foi Route du Coteau 6 1763 GRANGES-PACCOT FR	09h30	18h30 (ma, ve, 13) 18h00 (1 ^{er} sa)
Chapelle Saint-Antoine Avenue du Simplon 100 E 1870 MONTHEY VS	09h30 18h30	08h00 (lu, me, sa) 18h30 (ma, je, ve)
Noviciat Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus La Combe 22 1922 SALVAN VS	10h00	07h15
Eglise du Cœur Immaculé Séminaire international Saint-Pie X Chemin du Séminaire 5 1908 ECÔNE/RIDDÉS VS	07h15 08h30* 10h00	06h00*, 7h15 (6h50 fêtes*), 17h30* (* – sauf en période de vacances)
Chapelle de la Sainte-Famille Rue de la Bourgeoisie 9 1950 SION VS	09h30 18h00	18h00 (lu-me, ve) 07h45 (je, sa)
Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25 3960 SIERRE VS	08h00	06h45 (lu-me, ve, sa) 18h30 (je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)